



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2025**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025

**Monsieur le Maire expose** :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 31 mars 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

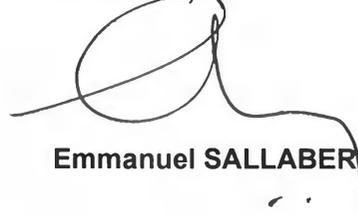
La secrétaire de séance,



Frédérique FABRE-TABOURIN



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

### **N° 2** : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 12/03/25	Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré dans le cadre de l'organisation d'un concert « Musiquenville » le 18/03/2025.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

	Montant de la location : 2 600,41 € TTC		
N° 2 12/03/25	Passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public et les avenants subséquents pour l'occupation privative du local de restauration du stade nautique Henri Deschamps pour une période initiale allant du 01/04 au 31/10/2025, renouvelable 2 fois par tacite reconduction afin de proposer aux usagers un espace de restauration rapide, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	SOCIETE MIL'ANIM - Beautiran (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 14/03/25	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'achat de plantes vertes, plantes fleuries, chrysanthèmes et potées de bulbes pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.  Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT	SARL SODILAN ST FRUIT – Mazeres (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 17/03/25	A la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 04/03/2025, passation des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum suivants relatifs à l'acquisition de végétaux pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027 :  - Lot 1 : Graines Montant maximum annuel : 30 000,00 € HT - Lot 2 : Plants et boutures Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT  - Lot 3 : Gazons Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 5 : Substrats Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT - Lot 7 : Gazons de placage	SARL NPK DISTRIBUTION – Saint-Ferréol- d'Auroure (43)  SAS COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – Beychac et Caillau (33)	Emmanuel SALLABERRY

	<p>Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT</p> <p>- Lot 4 : Bulbes avec mécanisation Montant maximum annuel : 80 000,00 € HT</p> <p>- Lot 6 : Terres, paillages, décorations minérales Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT</p> <p>- Lot 8 : Arbres Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT</p> <p>- Lot 9 : Arbres gros sujets Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT</p> <p>- Lot 10 : Arbustes Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT</p> <p>- Lot 11 : Vivaces Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT</p> <p>- Lot 12 : Graminées Montant maximum annuel : 30 000,00 € HT</p>	<p>SAS ERNEST TURC – Loire-Authion (49)</p> <p>SARL AQUITER – Aygumortes Les Graves (33)</p> <p>SCA PEPINIERES LAFITTE – Mendionde (64)</p> <p>SARL PEPINIERES GUILLOT BOURNE II – Jarcieu (38)</p> <p>SAS PEPINIERES PILAUD – Peyrins (26)</p> <p>SARL BARRAULT HORTICULTURE – La Possonière (49)</p> <p>EI PEPINIERES V. CHOMBART – Hombreux (80)</p>	
N° 5 17/03/25	<p>Demande d'assistance pour la réalisation de la procédure d'intégration de l'activité du Centre Social Bagatelle, actuellement rattaché à la Maison de Santé Protestante Bordeaux-Bagatelle.</p>	<p>SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
N° 6 17/03/25	<p>Passation d'un contrat de cession dans le cadre des représentations du spectacle « HI FU MI » le 17/04/2025 pour les scolaires et le tout public, et le 18/04/2025 pour d'autres scolaires, et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme.</p> <p>Montant des prestations : 5 713,46 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE RÉVOLUTION - Bordeaux (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

<p>N° 7 18/03/25</p>	<p>Accueil d'une conférence littéraire suivie d'une lecture de poésies, à destination du public adulte, dans le cadre du festival « Le Printemps Italien » à la Médiathèque Castagnéra et diffusion d'une série de courts métrages photographiques au Forum des Arts et de la Culture le 5/04/2025.</p> <p>La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.</p>	<p>ASSOCIATION NOTRE ITALIE – Talence (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>																												
<p>N° 8 18/03/25</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 18/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4<sup>ème</sup> Série, n° 19M d'une superficie totale de 2,64 m<sup>2</sup> soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).</p>	<p>M. SEVILLA – Talence (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>																												
<p>N° 9 19/03/25</p>	<p>Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 24/08 « Exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation » intégrant d'une part, les prestations P2P3 sur les sites suivants : bâtiments Pressensé et Chantecler et local Chromatik, et supprimant d'autre part, la prestation P2 et P3 ECS sur la Maison de la Petite Enfance, pour un montant total de + 16 757,62 € HT, soit + 20 109,14 € TTC sur la durée de l'accord-cadre.</p> <table border="1" data-bbox="339 1440 895 1659"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>Montant P2/an</th> <th>Montant P3/an</th> <th>Total P2 + P3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pressensé</td> <td>3490,00 €</td> <td>490,00 €</td> <td>3980,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chantecler</td> <td>109,00 €</td> <td>12,00 €</td> <td>121,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chromatik</td> <td>54,00 €</td> <td>5,00 €</td> <td>59,00 €</td> </tr> <tr> <td>Maison de la Petite Enfance</td> <td>- 617,57 €</td> <td>- 14,51 €</td> <td>- 632,08 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="339 1688 895 1854"> <tbody> <tr> <td>Evolution totale HT/an</td> <td>3035,43 €</td> <td>492,49 €</td> <td>3527,92 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC / an (TVA 20%)</td> <td>3642,52 €</td> <td>590,99 €</td> <td>4233,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Site	Montant P2/an	Montant P3/an	Total P2 + P3	Pressensé	3490,00 €	490,00 €	3980,00 €	Chantecler	109,00 €	12,00 €	121,00 €	Chromatik	54,00 €	5,00 €	59,00 €	Maison de la Petite Enfance	- 617,57 €	- 14,51 €	- 632,08 €	Evolution totale HT/an	3035,43 €	492,49 €	3527,92 €	Total TTC / an (TVA 20%)	3642,52 €	590,99 €	4233,50 €	<p>SAS IDEX ENERGIES – Floirac (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
Site	Montant P2/an	Montant P3/an	Total P2 + P3																												
Pressensé	3490,00 €	490,00 €	3980,00 €																												
Chantecler	109,00 €	12,00 €	121,00 €																												
Chromatik	54,00 €	5,00 €	59,00 €																												
Maison de la Petite Enfance	- 617,57 €	- 14,51 €	- 632,08 €																												
Evolution totale HT/an	3035,43 €	492,49 €	3527,92 €																												
Total TTC / an (TVA 20%)	3642,52 €	590,99 €	4233,50 €																												

	Evolution totale HT sur la durée de l'accord-cadre	14418,29€	2339,33 €	16757,62€		
	Total TTC (TVA 20%) sur la durée de l'accord-cadre	17301,95€	2807,19 €	20109,14€		
N° 10 20/03/25	<p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann :</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23-22-2 « Charpente / Bardage / Menuiseries extérieures » d'un montant de + 3 000,00 € HT, soit + 3 600,00 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 168 000,00 € TTC            Montant avenant n° 1 : + 11 896,62 € TTC            Montant avenant n° 2 : + 3 600,00 € TTC            Nouveau montant du marché : 183 496,62 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23-22-4 « Electricité courants forts et faibles / Photovoltaïque » d'un montant de - 1 235,89 € HT, soit - 1 483,07 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 48 916,76 € TTC            Montant avenant n° 1 : - 5 303,50 € TTC            Montant avenant n° 2 : - 1 483,07 € TTC            Nouveau montant du marché : 42 130,20 € TTC</p>				François JESTIN	
N° 11 20/03/25	<p>Passation d'un second avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » afin de répondre favorablement au souhait de bénéficier d'un bureau plus spacieux pour accueillir un salarié.</p>				<p>SARL AQUITAINE MAISON BOIS – Blanquefort (33)</p> <p>SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33)</p> <p>SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)</p>	Emmanuel SALLABERRY

	L'avenant prendra effet à compter de sa signature.		
N° 12 20/03/25	Location de l'église de la Sainte Famille du 08 au 09/04/2025 dans le cadre de l'organisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse du concert d'ouverture de la Semaine des Cuivres programmé le 08/04/2025.  Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 13 21/03/25	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'entretien par élagage de 3 arbres situés sur la parcelle 522 AN 679 sise à l'angle de la rue Camille Pelletan et du Cours Gambetta, dans l'emprise d'un Espace Boisé Classé, dans le respect des règles du code civil, sans abattage aucun, et mise en œuvre de mesures de sécurité et de préservation tant pour les usagers du parc, les riverains et les propriétés à proximité ainsi que pour la préservation des arbres.		Emmanuel SALLABERRY
N° 14 24/03/25	Acquisition de prestations de télésurveillance pour une durée de 3 ans.  Montant annuel révisable de la dépense : 5 715,36 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 15 25/03/25	Passation d'une convention permettant l'affectation d'un agent municipal et du matériel afin d'effectuer quelques travaux sur des mobil homes.	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE TALENCE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 16 25/03/25	Ester en justice et mandatement d'un cabinet d'avocats afin de prendre en charge la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre du contentieux n° 2501262-4 visant l'annulation d'une sanction disciplinaire du 1 <sup>er</sup> groupe prise par la Ville à l'encontre d'un agent municipal.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 17 25/03/25	Signature d'une convention autorisant l'utilisation du parc Peixotto du 06 au 27/05/2025 et la salle Léo Lagrange du 16 au 24/05/2025 dans le cadre de l'organisation du « Mai Talençais » ouvert au public du 16 au 24/05/2025.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 18 25/03/25	Afin de corriger des erreurs matérielles sur le montant hors taxes de l'avenant relatif au marché n° 23/20-1 « Echafaudages / Maçonneries / Sculptures / VRD », abrogation de la décision municipale n° 77/2025 et remplacement par les dispositions suivantes :  Montant initial du marché : 1 930 394,62 € TTC Montant de l'avenant : + 36 780,30 € HT Nouveau montant du marché : 1 974 530,98 € TTC	SAS LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES (mandataire) – Tresses (33)  SARL ACCESSIBLE ECHAFAUDAGES (co-traitant) – La Réole (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 19 25/03/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'une part, d'un récital à l'Agora Haut-Carré le 11/04/2025, et d'autre part, de master classes avec les élèves du département cuivre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) qui se clôtureront par un concert le 13/04/2025 au Dôme réunissant les élèves, les professeurs de l'EMMD et le quintette.  Montant des prestations : 6 000,00 € TTC	LOCAL BRASS CONNEXION – Cambrai (59)	Vincent BESNARD
N° 20 26/03/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un créneau d'utilisation de locaux de l'école élémentaire Gambetta (cour, accueil périscolaire, restaurant scolaire et sanitaire) le 20/05/2025 afin d'y organiser une conférence sur le thème des écrans.	LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

<p>N° 21 27/03/25</p>	<p>Passation d'une convention pour l'acquisition de prestations de nettoyage des locaux de la Médiathèque Castagnéra auprès de leurs titulaires d'accords-cadres, et ce, à compter du 01/06/2025 et pour une durée de 3 ans.</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 22 27/03/25</p>	<p>Mise à jour de l'acte constitutif de la régie de recettes des cimetières afin de tenir compte de la suppression d'une part, du budget annexe des pompes funèbres et d'autre part, de la possibilité de paiement par carte bancaire.</p> <p>La régie encaisse les produits suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – opérations funéraires</li> <li>2 – fournitures de matériels nécessaires lors des opérations funéraires</li> <li>3 – ventes de concessions et de leurs renouvellements</li> <li>4 – redevances pour les caveaux provisoires</li> <li>5 – encaissements des vacations de police</li> </ol> <p>Toutes les recettes créditées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur ès qualité, seront versées sur le budget principal de la commune. Puis, certaines d'entre elles feront l'objet d'un reversement annuel selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les produits numérotés 3 : un tiers des recettes seront reversées au CCAS de Talence</li> <li>- pour les produits numérotés 5 : les recettes seront reversées à la Police Nationale</li> </ul>		<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 23 31/03/25</p>	<p>Passation des avenants suivants relatifs aux marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenant n° 3 au marché n° 23-22-4 « Electricité courants forts et faibles / Photovoltaïque » d'un montant de + 1 132,44 € HT, soit + 1 358,93 € TTC.</li> </ul> <p>Montant initial du marché : 48 916,76 € TTC</p>	<p>SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33)</p>	<p>François JESTIN</p>

	<p>Montant avenant n° 1 : - 5 303,50 € TTC          Montant avenant n° 2 : - 1 483,07 € TTC          Montant avenant n° 3 : + 1 358,93 € TTC          Nouveau montant du marché :          43 489,13 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23-22-6          « Cloisons / Doublage / Menuiseries          intérieures / Faux plafonds » d'un montant de          - 1 000,00 € HT, soit - 1 200,00 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 48 087,00 € TTC          Montant avenant n° 1 : - 7 160,16 € TTC          Montant avenant n° 2 : - 1 200,00 € TTC          Nouveau montant du marché :          39 726,84 € TTC</p>	<p>SARL B2R –          Tauriac (33)</p>	
<p>N° 24          01/04/25</p>	<p>Passation d'un avenant au marché de          maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de          travaux d'extension de la crèche municipale          « Ilot des enfants » fixant :</p> <p>- le coût prévisionnel des travaux concernés          à 935 563,10 € HT, soit 1 122 675,72 € TTC          - le forfait définitif de rémunération du          groupement titulaire à 84 151,48 € HT, soit          100 981,78 € TTC.</p>	<p><b>Groupement :</b></p> <p>BENAYOUN          ARCHITECTES          (mandataire solidaire)          –          Bordeaux (33)</p> <p>Clara LEROY          (scénographie des          espaces, études          colorimétriques) –          Bordeaux (33)</p> <p>SAS IG CONCEPT          (études techniques :          thermiques, fluides,          structures) –          Bruges (33)</p> <p>SARL EMACOUSTIC          (études techniques :          acoustique) –          Bordeaux (33)</p> <p>SCOPARL BET          DELOMENIE          (économie de la          construction) –          Isle (87)</p>	<p>François JESTIN</p>

<p>N° 25 02/04/25</p>	<p>Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré le 11/04/2025 pour un concert du Local Brass Quintet invité dans le cadre de la « Semaine des Cuivres » organisée par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.</p> <p>Montant de la dépense : 2 600,41 € TTC</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 26 03/04/25</p>	<p>Passation d'une convention d'utilisation de lignes d'eau du Stade nautique Henri Deschamps fixant les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre d'un stage d'entraînement du 21 au 25 avril 2025.</p>	<p>FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT – Paris (75)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 27 04/04/25</p>	<p>Passation d'un contrat de prestation artistique concernant la participation d'un saxophoniste à une master classe, un concert et un bord de scène le 18/03/2025 à l'Agora Haut-Carré.</p> <p>Montant des prestations : 777,79 € TTC</p>	<p>M. Thomas FAURE – Grasse (06)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 28 04/04/25</p>	<p>Passation d'une convention de mise à disposition du Stade Pierre Paul Bernard et du Stade nautique Henri Deschamps fixant les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive « Grandes UAI » prévue le 29/05/2025.</p>	<p>ASSOCIATION UNION DES ELEVES ARTS ET METIERS – Paris (75)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 29 07/04/25</p>	<p>Passation d'une convention afin d'autoriser la mise en valeur et l'embellissement de deux transformateurs électriques sis 32 rue de la Petite Mission et rue Jacques Chaban Delmas dans le cadre de la réalisation d'un projet lauréat du Budget Participatif 2023.</p>	<p>ENEDIS - Puteaux (92)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

<p>N° 30 10/04/25</p>	<p>Recours aux services d'un cabinet d'huissiers de justice afin d'effectuer un constat avant travaux dans le cadre de l'enlèvement de souches d'arbres situées avenue Pey Berland à Talence, à proximité immédiate du fond en béton d'un ouvrage d'évacuation d'eaux pluviales, propriété de Bordeaux Métropole, ainsi que de la clôture d'un particulier.</p>	<p>SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE – CAGNON – VANMEENEN – Bordeaux (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 31 10/04/25</p>	<p>Passation d'une convention de prêt de véhicules municipaux pour les déplacements des associations sportives conventionnées dans et hors du département de la Gironde.</p>	<p>Associations :</p> <p>ADEM – Talence (33)</p> <p>FC TALENCE – Talence (33)</p> <p>GRADIGNAN TALENCE ESCRIME – Talence (33)</p> <p>LES ANONYMES DU CAMPUS – Talence (33)</p> <p>TALENCE NATATION CLUB – Talence (33)</p> <p>UST ACROSPORT – Talence (33)</p> <p>UST AIKIDO – Talence (33)</p> <p>UST ATHLETISME – Talence (33)</p> <p>UST BADMINTON – Talence (33)</p> <p>UST BASKETBALL – Talence</p> <p>UST BOXE –</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

		<p>Cérons (33)</p> <p>UST GYMNASTIQUE – Talence (33)</p> <p>UST HANDBALL – Talence (33)</p> <p>UST JUDO – Talence (33)</p> <p>UST KARATE – Talence (33)</p> <p>UST VOLLEYBALL – Talence (33)</p> <p>VOVINAM VIET VO DAO – Talence (33)</p>	
N° 32 10/04/25	Acquisition de matériels professionnels et semi professionnels de cuisine centrale, restauration et divers bâtiments jusqu'au 31/12/2025.	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – Mérignac</p> <p>ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)</p>	François JESTIN
N° 33 10/04/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Le nid, la corneille et la plume » programmée du 09/05 au 31/05/2025 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant des prestations : 1 300,00 € TTC	COLLECTIF TRACE ECART – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 34 10/04/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « L'art en mouvement – de Danièle BIGATA » programmée du 07/05 au 26/05/2025 sur	VILLE DE GRADIGNAN (médiathèque) – Gradignan (33)	Vincent BESNARD

	<p>divers sites de la ville (salons du Château Peixotto, Médiathèque Castagnéra, Forum des Arts et de la Culture, Maison de la Petite Enfance et librairie Georges).</p> <p>Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux.</p>		
N° 35 11/04/25	<p>Organisation d'un atelier créatif de vannerie poétique à destination des adultes et des jeunes à partir de 13 ans le 24/05/2025 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant de la prestation : 250,00 € TTC</p>	<p>MAISON DESUETE – Bieujac (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
N° 36 11/04/25	<p>Souscription des marchés de travaux pour l'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'exécution de 270 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>- Lot 1 : Terrassements VRD – Fondations spéciales – Gros œuvre Montant de la dépense : 53 976,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Chauffage – Plomberie Montant de la dépense : 719 977,92 € TTC</p>	<p>SAS TONEL – Pessac (33)</p> <p>SA ENGIE SOLUTIONS – Lormont (33)</p>	<p>François JESTIN</p>
N° 37 14/04/25	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation de deux concerts : « Jeff Mailfert et Tiger Finkel » le 19/09/2025 au Bois Bel Air et « Larsen Blues &amp; Nollie Cab » le 26/09/2025 Place Albert Thomas dans le cadre des soirées Equinoxes.</p> <p>Montant des prestations : 1 680,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION LARTISTES – Bidart (64)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

<p>N° 38 15/04/25</p>	<p>Organisation de deux ateliers contés à destination des tout-petits autour d'une sélection d'albums jeunesse le 07/05/2025 à la médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant des prestations : 192,00 € TTC</p>	<p>AVEC UN PEU D'IMAGINATION – Bègles (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 39 15/04/25</p>	<p>Organisation de deux représentations du spectacle « Je t'aime tous les jours » le 14/05/2025 à la salle polyvalente du Dôme dans le cadre d'un temps fort consacré à l'éveil artistique et culturel des tout-petits organisé par le réseau des médiathèques de la ville.</p> <p>Montant des prestations : 650,00 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE IL ETAIT UNE FOIS – Gradignan (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 40 15/04/25</p>	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 640,29 €, du 16 au 19/05/2025 dans le cadre du spectacle « Rapprochons-nous » programmé le 17/05/2025 au Dôme.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 41 16/04/25</p>	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière, pour une valeur de 9 134,16 €, du 12 au 14/05/2025 pour l'organisation du spectacle « La couleur des émotions » programmé le 13/05/2025 au Dôme (deux représentations) dans le cadre de la Semaine de l'enfant.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 42 22/04/25</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Rapprochons-nous » le 17/05/2025 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme.</p> <p>Montant des prestations : 3 632,15 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE LA MONDIALE GENERALE – Arles (13)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>

<p>N° 43 22/04/25</p>	<p>Passation d'une convention pour l'implantation d'un planétarium itinérant avec médiation et la mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture le 06/06/2025 dans le cadre de la journée olympique.</p> <p>Montant de la prestation : 462,00 € TTC</p>	<p>CAP SCIENCES – Bordeaux (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 44 23/04/25</p>	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande relatifs aux fournitures pour traitement des végétaux suivants pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Lot 1 – Matières fertilisantes Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT</p> <p>Lot 2 – Produits de protection des végétaux Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT</p> <p>Lot 3 – Lutte biologique Montant maximum annuel : 10 000,00 € HT</p>	<p>MEDAN S.A. – Eysines (33)</p> <p>SAS CIC – Beychac et Caillau (33)</p> <p>SOUFFLET VIGNE SAS – Villefranche sur Saône (69)</p>	<p>François JESTIN</p>
<p>N° 45 23/04/25</p>	<p>Passation d'une convention pour l'utilisation du terrain d'honneur, des vestiaires et des tribunes du stade Pierre-Paul Bernard pour l'organisation d'un match de Nationale 3.</p>	<p>FOOTBALL CLUB GIRONDINS DE BORDEAUX – Le Haillan (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 46 23/04/25</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4<sup>ème</sup> Série, n° 61G d'une superficie totale de 2,64 m<sup>2</sup> soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).</p>	<p>M. CASALA – Talance (33)</p>	<p>Jeanne SALLET</p>

N° 47 25/04/25	Décision de confier les intérêts de la ville à un cabinet d'avocats dans le cadre de la requête en appel enregistrée sous le n° 25BX00849 auprès de la Cour Administrative d'Appel visant notamment à obtenir l'annulation partielle du jugement n° 23000815 du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 4/02/2025.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
-------------------	--	---	------------------------

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'attention de Monsieur le Sénateur Alain CAZABONNE – Modification de la redevance

**Monsieur le Maire expose** :

« Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil municipal a fixé la redevance due par Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur de la Gironde, pour la mise à disposition d'un bureau destiné à l'établissement de permanences.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Propriété des Personnes Publiques, cette mise à disposition a été réalisée en contrepartie du paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par le Conseil Municipal à 450 euros par mois.

Au regard de l'inflation et de la hausse du prix de l'immobilier, la redevance fixée en 2023 nécessite d'être réévaluée. Pour rappel, il s'agit d'un bureau de 14 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage du Château Peixotto (ce dernier étant composé de deux armoires de rangement, d'une table, d'un fauteuil, d'une desserte table basse et d'un meuble bas).

Dans ce cadre, et compte tenu de la superficie et de l'emplacement particulier de ce bureau, il vous est proposé de fixer le montant de la redevance à 6 000 euros par an, soit 500 euros mensuels (environ 35 euros du m<sup>2</sup>), et ce à compter du 01/01/2026. Le montant de la redevance sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Pour rappel, cette convention de mise à disposition se définissant juridiquement comme du louage de choses, la décision de signature de cette convention relève conformément à la délibération du 6 juillet 2020 d'une décision municipale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- Fixer pour la présente mise à disposition une redevance de 6 000 € par an, soit 500 € par mois avec prise d'effet à compter du 01/01/2026. »

**ADOpte PAR 28 VOIX POUR**

12 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme FABRE-TABOURIN,  
M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence Ensemble / Mme DE MARCO,  
M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /  
M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

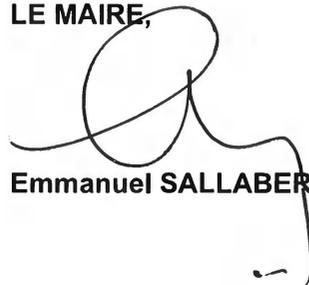
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### **Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Mise en place de titres-restaurant pour les agents de la collectivité

**Monsieur le Maire expose :**

"Afin d'améliorer les conditions de travail et de contribuer au pouvoir d'achat de leurs agents, la ville et le CCAS de Talence souhaitent mettre en place un dispositif de titres-restaurant dans le cadre de leur action sociale. Cette mesure s'inscrit dans les dispositions de l'article L. 732-2 du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales de proposer des prestations d'action sociale à leurs agents.

Le titre-restaurant constitue un avantage en nature cofinancé par l'employeur et par l'agent. Il permet de couvrir, en tout ou partie, le coût du repas lorsque l'agent est en activité, sur une journée incluant une pause méridienne.

Le montant unitaire du titre-restaurant serait fixé à 5 euros, dont 50% pris en charge par l'employeur et 50% à la charge de l'agent bénéficiaire. Le règlement d'attribution précisant les conditions d'éligibilité et les modalités d'utilisation est annexé à la présente délibération.

Ce dispositif a été soumis pour avis au Comité Social Territorial, réuni le 18 avril 2025, qui a

émis un avis favorable.

La mise en œuvre du dispositif interviendrait à compter du 1er septembre 2025, sous réserve de la notification du marché public afférent à la fourniture des titres-restaurant.

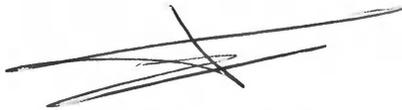
Je vous propose donc d'approuver :

- la mise en place d'un dispositif de titres-restaurant pour les agents de la commune et du CCAS de Talence à compter du 1er septembre 2025,
- le montant de la participation employeur à hauteur de 50% de la valeur faciale,
- l'adoption du règlement d'attribution annexé à la présente délibération,
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif."

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 3.5 – Autres domaines de gestion du domaine public

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Reprise des concessions en état d'abandon

**Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :**

« La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 à R 2223-23.

En effet si par la négligence des concessionnaires ou de leurs successeurs, il arrive que le terrain concédé revête un aspect d'abandon, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Actuellement, il ne reste plus de terrains disponibles dans les cimetières de TALENCE.

Aussi, une procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée le 28 octobre 2021 et vise 79 concessions.

L'aspect d'abandon a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 11 mars 2025 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Je vous propose de vous prononcer sur la reprise par la Commune des concessions figurant sur la liste annexée. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

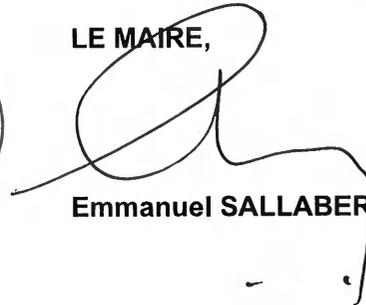
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	33
Nombre de procurations	6
Date de convocation :	13 mai 2025

Envoyé en Préfecture le :  
 Reçu en Préfecture le :  
 Publication le :

## SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 19 mai 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 352 850,46 €	1 481 662,82 €		1 481 662,82 €	1 352 850,46 €
Opérations de l'exercice	57 554 573,23 €	61 392 755,54 €	14 099 952,84 €	14 287 665,67 €	71 654 526,07 €	75 680 421,21 €
TOTAUX	57 554 573,23 €	62 745 606,00 €	15 581 615,66 €	14 287 665,67 €	73 136 188,89 €	77 033 271,67 €
Résultats de clôture		<b>5 191 032,77 €</b>	<b>1 293 949,99 €</b>			<b>3 897 082,78 €</b>
Restes à réaliser			6 966 571,75 €	1 131 784,34 €	5 834 787,41 €	
TOTAUX CUMULES	57 554 573,23 €	62 745 606,00 €	22 548 187,41 €	15 419 450,01 €	80 102 760,64 €	78 165 056,01 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 191 032,77 €</b>	<b>7 128 737,40 €</b>		<b>1 937 704,63 €</b>	

**COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)**

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				67 745,09 €		67 745,09 €
Opérations de l'exercice	251 220,55 €	251 220,55 €		41 892,00 €	251 220,55 €	293 112,55 €
TOTAUX	251 220,55 €	251 220,55 €		109 637,09 €	251 220,55 €	360 857,64 €
Résultats de clôture				109 637,09 €		109 637,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	251 220,55 €	251 220,55 €		109 637,09 €	251 220,55 €	360 857,64 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>109 637,09 €</b>		<b>109 637,09 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)**

Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	30
VOTES : Contre	8

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		20 781,12 €				20 781,12 €
Opérations de l'exercice		300,00 €				300,00 €
TOTAUX		21 081,12 €				21 081,12 €
Résultats de clôture		21 081,12 €				21 081,12 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		21 081,12 €				21 081,12 €
RESULTATS DEFINITIFS		<b>21 081,12 €</b>				<b>21 081,12 €</b>

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE



Cachet  
**La secrétaire de séance,**  
 Frédérique FABRE-TABOURIN

Pour expédition conforme,

**La Présidente,**  
 Danièle CASTAGNERA

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

«Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2024,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

▪ ***Résultat de la section de fonctionnement à affecter***

Résultat de l'exercice	Excédent	5 191 032,77 €
<i>Reprise excédent de fonctionnement budget Pompes Funèbres</i>	Excédent	21 081,12 €
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>5 212 113,89 €</b>

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	187 712,83 €
Reprise excédent d'investissement budget Régie des Transports	Excédent	109 637,09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	1 481 662,82 €
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Déficit</b>	<b>1 184 312,90 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		6 966 571,75 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 131 784,34 €
Solde des restes à réaliser	<b>Déficit</b>	<b>5 834 787,41 €</b>
<b>Besoin réel de financement (B)</b>	<b>Déficit</b>	<b>7 019 100,31 €</b>

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	<b>5 212 113,89 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002	Déficit reporté D001	Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
		<b>1 184 312,90 €</b>	<b>5 212 113,89 €</b>

## BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>		

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	41 892,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	67 745,09 €
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Excédent</b>	<b>109 637,09 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
<b>Besoin réel de financement (B)</b>	<b>Excédent</b>	<b>109 637,09 €</b>

Ce budget ayant été dissous le 31 décembre 2024, il y a lieu de reprendre cet excédent d'investissement

de 109 637,09 € dans le budget principal.

## **BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES**

### ▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	300,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	20 781,12 €
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>21 081,12 €</b>

Ce budget ayant été dissous le 31 décembre 2024, il y a lieu de reprendre cet excédent de fonctionnement 21 081,12 € dans le budget principal. »

ADOPTE PAR :

### **BUDGET PRINCIPAL**

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

### **BUDGET REGIE DES TRANSPORTS**

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

### **BUDGET DES POMPES FUNEBRES**

31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

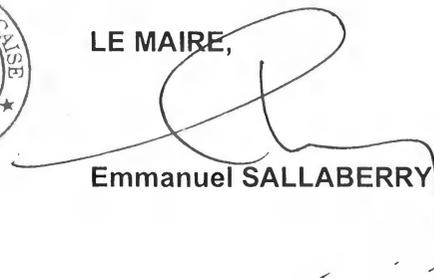
La secrétaire de séance,



Frédérique FABRE-TABOURIN



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2024

« Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

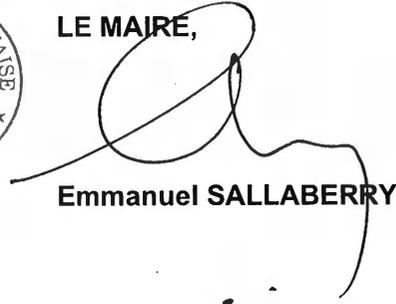
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Budget Supplémentaire – Budget principal – exercice 2025

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le budget supplémentaire s'élève pour l'année 2025 en dépenses et en recettes à la somme de 8 445 884,65 €.

A l'issue de la constatation des résultats du compte administratif 2024, sont d'abord repris :

- L'excédent de fonctionnement (+ 5 212 113,89 €), qui est intégralement affecté à la section d'investissement par l'intermédiaire du compte 1068 ;
- Le déficit d'investissement (- 1 184 312,90 €) ;
- Les restes à réaliser, en dépenses (6 966 571,75 €) et en recettes (1 131 784,34 €).

Ce budget supplémentaire 2025 permet aussi d'inscrire :

En dépenses

- 75 000 € (qui viennent s'ajouter aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2025) en prévision du versement de la participation aux titres-restaurant en faveur des agents de la collectivité ;
- 20 000 € pour pouvoir couvrir les frais de gestion des titres-restaurant auprès du prestataire retenu ;
- 35 000 € pour transférer des crédits entre le service des bâtiments et le centre technique municipal pour la réalisation de travaux en régie ;
- 30 000 € pour pouvoir honorer l'assurance Dommages-Ouvrages du stade nautique dont le montant a été ajusté au regard du coût définitif du projet ;
- 60 000 € en prévision des frais financiers prévisibles sur un emprunt de 3 000 000 € sur 20 ans réalisé au cours du premier semestre afin de financer les projets de l'exercice 2025 ;
- 75 000 € en prévision du remboursement du capital de ce même emprunt.

Et en recettes

- 100 000 € en prévision de la participation des agents sur les titres-restaurant ;
- 107 000 € qui correspondent au supplément de Dotation forfaitaire des communes suite à la notification du montant définitif ;
- 13 000 € qui correspondent au supplément de Dotation de Solidarité Urbaine suite à la notification du montant définitif ;
- 1 881 986,42 € d'emprunt pour financer les projets de l'exercice et ainsi équilibrer ce budget supplémentaire.

L'équilibre général du budget supplémentaire 2025 s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'investissement	8 225 884,65 €	8 225 884,65 €
Section de fonctionnement	220 000,00 €	220 000,00 €
<b>Total</b>	<b>8 445 884,65 €</b>	<b>8 445 884,65 €</b>

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter ces écritures budgétaires modificatives, récapitulées dans la maquette budgétaire en annexe. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

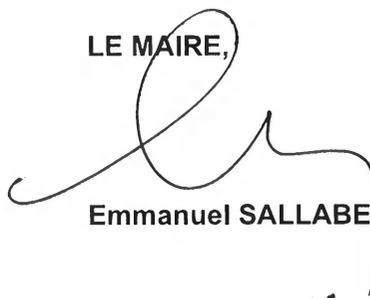
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Sollicitation de subvention pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« En octobre 2024, la Ville de Talence a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement dont l'architecte mandataire est BPA Architecture pour conduire les travaux de construction d'une nouvelle cuisine centrale.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Programmiste	34 400,00 €	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local	2 113 350,00 €
Coordinateur SPS	11 507,50 €	Ville de Talence	3 170 081,20 €
Contrôle technique	12 500,00 €		- €
Maîtrise d'oeuvre	630 941,31 €		- €

Travaux	4 594 082,39 €		- €
Total	5 283 431,20 €		5 283 431,20 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants, en section d'investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- valider le plan de financement prévisionnel relatif à la construction d'une cuisine centrale,
- donner votre accord pour solliciter une subvention auprès de l'Etat,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

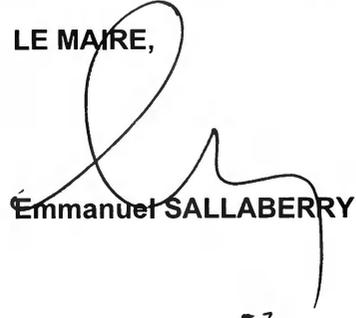
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Subvention ponctuelle à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention ponctuelle de 450 € à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou (ASQPB).

Créé en avril 1925, le quartier pavillonnaire du Bijou fête cette année ses 100 ans. A l'occasion du repas de quartier qui se tiendra le 13 juin 2025, l'association souhaite célébrer « modestement » cet évènement et, pour cette raison, sollicite exceptionnellement la Ville pour une aide financière.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention de 450 € à l'association de sauvegarde du quartier pavillonnaire du Bijou. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

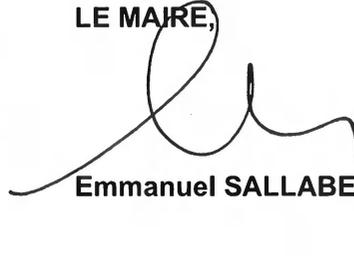
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Tarification des prestations Enfance, Sports, Culture et Seniors pour l'année 2025/2026

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Comme chaque année, je vous propose d'actualiser les tarifs suivants :

- 1) Enfance :
  - restauration municipale,
  - classes de découverte,
  - temps périscolaire (TPS),
  - centres de loisirs,
- 2) Sports :
  - accueil multisports et vacances sportives,
  - location des installations sportives,
  - stade nautique Henri Deschamps,
  - sorties découverte ski nautique et wakeboard,
- 3) Culture :
  - ateliers du forum,
  - école municipale de musique et de danse,
  - saison culturelle,
  - médiathèque,
- 4) Seniors :
  - espace seniors.



En préambule, je précise que le taux global de l'inflation s'établit à 2,0 % (Indice INSEE des prix à la consommation, moyennes annuelles, année 2024) et que la Ville reprend ce taux pour l'actualisation de l'ensemble de ses grilles tarifaires.

Je rappelle également que l'inscription aux activités annuelles s'accompagne des dispositions suivantes :

- l'inscription étant annuelle, l'absence de participation, l'abandon, l'annulation, ou tout autre manquement, ne seront pas remboursés, sauf dispositions expresses prévues par le règlement des activités concernées,
- au moment de l'inscription, des possibilités pour échelonner les paiements peuvent être adoptées, suivant les modalités qui figurent en annexe de cette délibération.

Je vous propose maintenant de fixer comme suit ci-après, les tarifs pour l'année 2025/2026.



## 1) ENFANCE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

### RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS TALENÇAIS	Restauration dans le cadre d'un abonnement		
	Tarif global	Tarif du repas abonné (80%)	Tarif encadrement et animation pause méridienne (20%)
QF de 0 à 200	<b>1,06 €</b>	0,85 €	0,21 €
QF de 200 à 500	<b>De 1,06 € à 3,00 €</b> Prix = 0,006467 x QF - 0,233	De 0,85 € à 2,40 €	De 0,21 € à 0,60 €
QF de 500 à 750	<b>De 3,00 € à 3,27 €</b> Prix = 0,00108 x QF + 2,46	De 2,40 € à 2,61 €	De 0,60 € à 0,65 €
QF de 750 à 3 000	<b>De 3,27 € à 6,77 €</b> Prix = 0,001556 x QF + 2,103	De 2,61 € à 5,42 €	De 0,65 € à 1,35 €
QF supérieur à 3 000	<b>6,77 €</b>	5,42 €	1,35 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	<b>6,77 €</b>	5,42 €	1,35 €
ENSEIGNANTS	<b>5,41 €</b>		

**En l'absence d'abonnement, les tarifs de la restauration sont majorés de 1 €.**

La restauration des « Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap », ainsi que celle des personnes effectuant un service civique, s'accompagne des dispositions suivantes :

- les repas pris en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont à la charge de la Ville,
- les repas pris sur leur temps de pause sont facturés en appliquant la grille « enfants talençais »,
- en l'absence de justification du QF, le tarif « enseignants » est appliqué.

### RESTAURATION NON SCOLAIRE

Repas fournis aux associations talençaises pour enfants et au CCAS	4,15 €
Repas fournis aux associations talençaises pour adultes	5,30 €
Repas spéciaux exceptionnellement fournis à d'autres associations	19,81 €



### CLASSES DE DÉCOUVERTE

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Tarif par enfant et par jour	
QF de 0 à 200	5,59 €	
QF de 200 à 500	De 5,59 € à 8,71 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF de 500 à 2 000	De 8,71 € à 24,34 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF de 2 000 à 3 000	De 24,34 € à 34,75 €	Prix = 0,010414 x QF + 3,507
QF supérieur à 3 000	34,75 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	34,75 €	



### TEMPS PÉRISCOLAIRE (TPS)

ENFANTS	Forfait mensuel pour 5 présences et plus	Forfait mensuel pour 4 présences maximum	Présence unique
QF de 0 à 200	9,82 €	4,91 €	2,00 €
QF de 200 à 500	De 9,82 € à 19,19 € $0,031233 \times \text{QF} + 3,573$	De 4,91 € à 9,60€ $0,015633 \times \text{QF} + 1,783$	
QF de 500 à 2 000	De 19,19 € à 43,55 € $0,016240 \times \text{QF} + 11,070$	De 9,60 € à 21,78 € $0,008120 \times \text{QF} + 5,540$	
QF de 2 000 à 3 000	De 43,55 € à 59,79 € $0,016240 \times \text{QF} + 11,070$	De 21,78 € à 29,90 € $0,008120 \times \text{QF} + 5,540$	
QF supérieur à 3 000	59,79 €	29,90 €	

### CENTRES DE LOISIRS

ENFANTS	Journée de 8h (avec repas)	Demi-journée de 5h (avec repas)
QF de 0 à 200	9,63 €	6,02 €
QF de 200 à 500	De 9,63 € à 13,11 € Prix = $0,011594 \times \text{QF} + 7,311$	De 6,02 € à 8,19 € Prix = $0,007244 \times \text{QF} + 4,571$
QF de 500 à 2 000	De 13,11 € à 30,50 € Prix = $0,011594 \times \text{QF} + 7,311$	De 8,19 € à 19,06 € Prix = $0,007244 \times \text{QF} + 4,571$
QF de 2 000 à 3 000	De 30,50 € à 34,41 € Prix = $0,003910 \times \text{QF} + 22,680$	De 19,06 € à 21,51 € Prix = $0,002450 \times \text{QF} + 14,160$
QF supérieur à 3 000	34,41 €	21,51 €

ENFANTS	Demi-journée de 3h (sans repas) (1)	Tarif horaire (2)
QF de 0 à 200	3,61 €	1,20 €
QF de 200 à 500	De 3,61 € à 4,92 € Prix = 0,004350 x QF + 2,740	De 1,20 € à 1,64 € Prix = 0,001450 x QF + 0,910
QF de 500 à 2 000	De 4,92 € à 11,44 € Prix = 0,004350 x QF + 2,740	De 1,64 € à 3,81 € Prix = 0,001450 x QF + 0,910
QF de 2 000 à 3 000	De 11,44 € à 12,91 € Prix = 0,001470 x QF + 8,500	De 3,81 € à 4,30 € Prix = 0,000490 x QF + 2,830
QF supérieur à 3 000	12,91 €	4,30 €

(1) Uniquement les mercredis hors vacances scolaires.  
 (2) Uniquement en complément, un accueil du matin et un accueil du soir sont disponibles, chacun de ces accueils est comptabilisé sur la base forfaitaire d'une heure.  
 Un remboursement forfaitaire de 2 € par repas est autorisé dès lors que l'enfant fait l'objet d'un PAI avec repas fourni par la famille. La famille devra remplir un formulaire de demande pour obtenir le remboursement.



## 2) SPORTS

### ANIMATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

#### **ACCUEIL MULTISPORTS**

<b>ENFANTS</b>	Tarif annuel	
QF de 0 à 200	105,00 €	
QF de 200 à 500	105,00 €	
QF de 500 à 2 000	De 105,00 € à 206,40 €	Prix = 0,0676 x QF + 71,2
QF de 2 000 à 3 000	De 206,40 € à 274,00 €	Prix = 0,0676 x QF + 71,2
QF supérieur à 3 000	274,00 €	

#### **VACANCES SPORTIVES À TALENCE**

<b>ENFANTS</b>	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	16,00 €	
QF de 200 à 500	16,00 €	
QF de 500 à 2 000	De 16,00 € à 29,20 €	Prix = 0,0088 x QF + 11,6
QF de 2 000 à 3 000	De 29,20 € à 38,00 €	Prix = 0,0088 x QF + 11,6
QF supérieur à 3 000	38,00 €	

#### **SÉJOURS DE VACANCES AU SKI**

<b>ENFANTS</b>	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	55,50 €	
QF de 200 à 500	55,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 55,50 € à 108,00 €	Prix = 0,035 x QF + 38
QF de 2 000 à 3 000	De 108,00 € à 143,00 €	Prix = 0,035 x QF + 38
QF supérieur à 3 000	143,00 €	



### AUTRES SÉJOURS DE VACANCES

ENFANTS	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	41,50 €	
QF de 200 à 500	41,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 41,50 € à 79,60 €	Prix = 0,0254 x QF + 28,8
QF de 2 000 à 3 000	De 79,60 € à 105,00 €	Prix = 0,0254 x QF + 28,8
QF supérieur à 3 000	105,00 €	

## LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à partir du 1er juin 2025

		Tarif à l'heure (1)
Salles de sports	Salle Boris DIAW mur d'escalade	56 €
	Salle Boris DIAW acrosport	41 €
	Salle Boris DIAW sports collectifs	
	Salle Jean BOUIN	34 €
	Salle Léo LARANGE omnisports	
	Salle Léo LAGRANGE danse	
	Salle COUBERTIN omnisports	
	Salle COUBERTIN escrime	
	Salle COUBERTIN boxe	
Salle FÉLIX	26 €	
Complexe sportif de THOUARS	GAMMA : salle de réunion, salle de musculation, dojo, réfectoire, halle d'athlétisme et zones extérieures de lancer	56 € par espace
	Office de réchauffage	111 €
	Eclairage du Stade PP Bernard	18 €
	Piste d'athlétisme	66 €
	Terrain d'honneur	276 €
	Terrain synthétique	41 €
	Terrains engazonnés	34 €
Préparation spécifique d'une installation avant et après l'évènement		34 € par heure de préparation
<b>(1) Le principe « toute heure entamée est due » s'applique à cette grille.</b>		

Il convient de rappeler que les tarifs de la location des installations sportives s'accompagnent des dispositions suivantes :

- les écoles maternelles et élémentaires de Talence bénéficient de la gratuité,
- les associations, les collèges et les lycées pourront faire l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite,
- la Ville pourra exonérer ses partenaires de cette tarification en formalisant cet engagement dans une convention de partenariat.

En outre, dans le cadre du partenariat avec le CREPS, il est convenu d'appliquer un tarif unique à l'heure fixé à 24 € (excepté pour le mur d'escalade, la salle d'acrosport, la piste d'athlétisme et le terrain d'honneur : pour ces équipements, la tarification reste inchangée). Pour information, il est à noter que le CREPS applique en retour un tarif préférentiel à notre



collectivité.

Toutes les demandes de location seront étudiées au regard de la disponibilité des installations sportives. Par ailleurs, les demandes de location ne pourront émaner que de la part d'associations, de comités d'entreprises ou tous autres groupes dotés d'un statut juridique.

Enfin, le paiement du Prix de la location sera accompagné d'une caution (uniquement pour une location à la demi-journée, à la journée et au-delà). Le montant de la caution est fixé à 500 € (notons qu'un tel dispositif existe déjà pour les autres salles municipales).

Quelles que soient les modalités de la mise à disposition d'une installation sportive, en cas de désordre (exemples : perte des clés, dégradation de l'installation, matériel non restitué), les frais supportés par la collectivité pour le réparer feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des utilisateurs (au coût réel de la réparation ou du remplacement).



## **STADE NAUTIQUE HENRI DESCHAMPS**

Tarifs applicables à partir de la rentrée de septembre 2025

<b>TARIF DES ENTRÉES</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON RÉSIDENT</b>
PLEIN TARIF	4 €	8 €
TARIF RÉDUIT	3 €	6 €
PASS FAMILLE : 3 personnes d'une même famille PASS FAMILLE : par personne supplémentaire	9 € + 2 €	18 € + 3 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	2 € par personne (en plus de l'entrée)	
GROUPE D'ENFANTS : encadré par une structure talençaise encadré par une structure non talençaise	Gratuit 5 € par personne	
ENFANT ÂGÉ DE MOINS DE 3 ANS	Gratuit	

<b>TARIF CARTE 10 ENTRÉES (10 % de remise)</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON RÉSIDENT</b>
CARTE 10 ENTRÉES : PLEIN TARIF	36 €	72 €
CARTE 10 ENTRÉES : TARIF RÉDUIT	27 €	54 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	18 € (en plus de l'entrée)	

<b>TARIF CARTE 20 ENTRÉES (20 % de remise)</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON RÉSIDENT</b>
CARTE 20 ENTRÉES : PLEIN TARIF	64 €	128 €
CARTE 20 ENTRÉES : TARIF RÉDUIT	48 €	96 €
ACCÈS ZONE BIEN-ÊTRE (sauna, hammam)	32 € (en plus de l'entrée)	



TARIF ABONNEMENT MENSUEL	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
FRAIS DE DOSSIER ou FRAIS DE REJET	20 €	20 €
ABONNEMENT MENSUEL	30 €	40 €

Les frais de dossier sont à payer uniquement à l'ouverture d'un abonnement avec prélèvement automatique et après chaque interruption d'abonnement. L'abonnement mensuel est renouvelable par tacite reconduction avec mise à jour possible du tarif à chaque nouvelle délibération tarifaire. L'abonnement est strictement nominatif et permet un accès libre illimité à la baignade (accès zone bien-être inclus, sauf pour les mineurs). Il est également possible de souscrire un abonnement mensuel pour un mois.

TARIF DES ACTIVITÉS [entrée incluse]	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
<b>ÉCOLE DE NATATION ENFANT (A L'ANNÉE)</b>		
Pour un quotient de 0 à 200	110 €	385 €
Pour un quotient de 200 à 3000	De 110 € à 319 €	
	Tarif = 0,074643 x QF + 95,071	
Pour un quotient supérieur à 3 000	319 €	
<b>AQUAVACANCE</b> stage apprentissage natation 1 semaine (5 séances)	55 €	76 €
<b>AQUAFORME</b>		
A L'ANNÉE	243 €	327 €
10 SÉANCES	108 €	135 €
A LA SÉANCE	12 €	15 €
<b>BÉBÉ NAGEUR</b> (1 parent et 1 enfant)		
10 SÉANCES	108 €	135 €
A LA SÉANCE	12 €	15 €

#### LOCATION À L'HEURE DES LIGNES D'EAU (1)

LIGNE BASSIN 25m ou 1/2 LIGNE BASSIN 50m (25m)	26 €
LIGNE BASSIN 50m	36 €
BASSINS LUDIQUES (par bassin)	29 €
AUTRES LOCATIONS A L'HEURE (tournage...)	56 €

Majoration de la tarification en cas de fermeture de l'établissement :

- Etablissement fermé en semaine du lundi au samedi : tarif initial x 1,5
- Etablissement fermé les dimanches et les jours fériés : tarif initial x 2

(1) En cas de location inférieure à une heure, le tarif sera calculé au prorata temporis.



#### MISE A DISPOSITION D'UN AGENT BNSSA OU MNS

UNE HEURE DE SURVEILLANCE	35 €
UNE HEURE D'ENCADREMENT	55 €

#### TARIFS SPÉCIAUX

NATATION SCOLAIRE (par élève)	6 €
AQUANNIVERSAIRE (réservation obligatoire)	150 € pour résident 200 € pour non résident
L'activité AQUANNIVERSAIRE s'applique pour 12 enfants au maximum avec une séance aquatique de 2 heures et mise à disposition d'un local pour le goûter.	
ANIMATION	12 € pour résident 15 € pour non résident
TEST DE NAGE	2 € (en plus de l'entrée)
SUPPORT PERDU	8 € (bracelet ou carte)

Il convient de rappeler que les tarifs du stade nautique Henri Deschamps s'accompagnent des dispositions suivantes :

1) La GRATUITÉ s'applique à tous les enfants de moins de 3 ans. Elle est subordonnée à la présentation de justificatifs récents (pièce d'identité ou livret de famille). La GRATUITÉ s'applique également aux groupes d'enfants de structures talençaises.

2) La notion de TARIF REDUIT s'applique :

- aux moins de 16 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux titulaires de la carte jeune (carte à présenter),
- aux plus de 65 ans (pièce d'identité à présenter),
- aux bénéficiaires du RSA (attestation à présenter),
- aux personnes en situation de handicap (carte d'invalidité à présenter).

3) La notion de tarif RESIDENT s'applique aux usagers domiciliés sur la ville de Talence ainsi qu'à ceux des communes ou structures ayant signé une convention de partenariat avec la ville. Le bénéfice du tarif est conditionné à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

4) La tarification de l'école de natation des enfants résidents s'effectue en fonction du quotient familial déterminé par la CAF (attestation à présenter).

5) La durée de validité de l'ensemble des entrées ou carte de séances (aquaforme, bébé nageur...) est d'un an à compter de la date d'achat. Passé ce délai, l'ensemble des droits achetés sont perdus. En cas de perte du support (bracelet ou carte), ce dernier sera facturé en fonction de la tarification prévue.



6) La notion d'abonnement annuel aux activités proposées par le stade nautique Henri Deschamps s'entend pour la participation à une séance hebdomadaire sur la période allant du mois de septembre au mois de mai (hors période de vacances scolaires, jours fériés et fermeture technique). Aucun type d'absence ne donnera droit à remboursement.

7) La notion d'aquaforme s'entend pour l'ensemble des activités suivantes : aquagym, aquabike, circuit training, aquaterra, entraînement natation ainsi que toutes les activités aquatiques spécifiques telles que l'aquajogging, l'aquaboxing ou toutes autres activités aquatiques mises en place.

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a fixé le tarif d'une redevance annuelle pour l'occupation d'un local de restauration au Stade Nautique. Cette redevance se compose d'une part fixe, pour un montant de 3000€, et d'une part variable, calculée sur le chiffre d'affaires et en fonction du pourcentage sur lequel se sera engagé le prestataire retenu après mise en concurrence, le pourcentage étant au minimum de 10 %. Le dispositif de cette redevance est maintenu à l'identique.

## **SORTIES DÉCOUVERTE DU SKI NAUTIQUE ET DU WAKEBOARD**

Tarifs applicables pour la saison estivale 2025

TALENÇAIS	12 € la sortie
NON TALENÇAIS	30 € la sortie

Les sorties sont organisées avec le Ski Club Talence Gastes du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, et s'adressent aux personnes de plus de 18 ans et aux jeunes de plus de 8 ans accompagnés d'un adulte autorisé, ainsi qu'aux associations faisant l'objet d'un conventionnement avec la collectivité.



### 3) CULTURE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2025

#### LES ATELIERS DU FORUM

##### **ACTIVITÉS ANNUELLES**

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = $0,067857 \times \text{QF} + 85,429$
QF de 0 à 200	99,00 €
QF de 200 à 500	De 99,00 € à 119,36 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 119,36 € à 221,14 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 221,14 € à 289,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	289,00 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	309,00 €
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>	Prix = $0,075000 \times \text{QF} + 194,000$
QF de 0 à 200	209,00 €
QF de 200 à 500	De 209,00 € à 231,50 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 231,50 € à 344,00 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 344,00 € à 419,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	419,00 €
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	436,00 €
<b>ETUDIANTS</b>	209,00 €

##### **STAGES**

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = $0,01875 \times \text{QF} + 23,75$
QF de 0 à 200	27,50 €
QF de 200 à 500	De 27,50 € à 33,13 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 33,13 € à 61,25 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 61,25 € à 80,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	80,00 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	91,50 €



## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE

Le dispositif solidaire « 1 euro, 1 cours de musique ou de danse » à l'égard des étudiants est reconduit.

### **ÉVEIL MUSICAL / BEBE MUSICIEN / JARDIN MUSICAL / FORMATION MUSICALE**

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = $0,054821 \times QF + 24,536$
QF de 0 à 200	35,50 €
QF de 200 à 500	De 35,50 € à 51,95 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 51,95 € à 134,18 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 134,18 € à 189,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	189,00 €
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>	Prix = $0,069286 \times QF + 109,643$
QF de 0 à 200	123,50 €
QF de 200 à 500	De 123,50 € à 144,29 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 144,29 € à 248,21 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 248,21 € à 317,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	317,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	346,00 €
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	403,50 €
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	123,50 €
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	215,50 €

### **INITIATION MUSICALE**

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = $0,081964 \times QF + 34,607$
QF de 0 à 200	51,00 €
QF de 200 à 500	De 51,00 € à 75,59 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 75,59 € à 198,54 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 198,54 € à 280,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	280,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	517,50 €



### FORMATION INSTRUMENTALE (FORMATION MUSICALE INCLUSE)

<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = $0,109286 \times \text{QF} + 45,143$
QF de 0 à 200	67,00 €
QF de 200 à 500	De 67,00 € à 99,79 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 99,79 € à 263,71 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 263,71 € à 373,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	373,00 €
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>	Prix = $0,138571 \times \text{QF} + 216,286$
QF de 0 à 200	244,00 €
QF de 200 à 500	De 244,00 € à 285,57 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 285,57 € à 493,43 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 493,43 € à 632,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	632,00 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	689,50 €
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	804,00 €
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	244,00 €
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	426,50 €

Les élèves des classes à horaires aménagés (CHAM) bénéficient de l'exonération de la grille ci-dessus. Ils ne paient que la location de l'instrument.

### PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

ENFANTS TALENÇAIS	63,00 €
ADULTES TALENÇAIS	125,00 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	169,00 €
ADULTES NON TALENÇAIS	187,50 €
ETUDIANTS TALENÇAIS	63,00 €
ETUDIANTS NON TALENÇAIS	137,50 €

### LOCATION D'UN INSTRUMENT

<b>TALENÇAIS</b>	Prix = 0,070714 x QF + 45,357	
QF de 0 à 200	59,50 €	
QF de 200 à 500	De 59,50 € à 80,71 €	(en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 80,71 € à 186,79 €	(en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 186,79 € à 257,50 €	(en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	257,50 €	
<b>NON TALENÇAIS</b>	315,50 €	
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	59,50 €	
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	94,00 €	

La location d'instrument intervient en fonction de la disponibilité du parc. Une priorité sera accordée aux élèves talençais des classes à horaires aménagés, aux enfants talençais et en fonction du niveau du quotient familial.

### DANSE CYCLE OBSERVATION

	1 cours hebdomadaire	
<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = 0,068036 x QF + 118,393	
QF de 0 à 200	132,00 €	
QF de 200 à 500	De 132,00 € à 152,41 €	(en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 152,41 € à 254,46 €	(en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 254,46 € à 322,50 €	(en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	322,50 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	384,00 €	

### DANSE CYCLE 1

	2 cours hebdomadaires	
<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>	Prix = 0,069643 x QF + 175,071	
QF de 0 à 200	189,00 €	
QF de 200 à 500	De 189,00 € à 209,89 €	(en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000	De 209,89 € à 314,36 €	(en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000	De 314,36 € à 384,00 €	(en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000	384,00 €	
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>	444,50 €	



## DANSE CYCLE 2

		2 cours hebdomadaires
<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		Prix = $0,0925 \times \text{QF} + 225$
QF de 0 à 200		243,50 €
QF de 200 à 500		De 243,50 € à 271,25 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000		De 271,25 € à 410,00 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000		De 410,00 € à 502,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000		502,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>		600,00 €

## DANSE CYCLE 3

		2 cours hebdomadaires
<b>ENFANTS TALENÇAIS</b>		Prix = $0,115714 \times \text{QF} + 280,357$
QF de 0 à 200		303,50 €
QF de 200 à 500		De 303,50 € à 338,21 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000		De 338,21 € à 511,79 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000		De 511,79 € à 627,50 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000		627,50 €
<b>ENFANTS NON TALENÇAIS</b>		749,50 €

## DANSE pour une pratique supplémentaire

		1 cours hebdomadaire supplémentaire
<b>TALENÇAIS</b>		Prix = $0,034821 \times \text{QF} + 87,536$
QF de 0 à 200		94,50 €
QF de 200 à 500		De 94,50 € à 104,95 € (en fonction de la formule)
QF de 500 à 2 000		De 104,95 € à 157,18 € (en fonction de la formule)
QF de 2 000 à 3 000		De 157,18 € à 192,00 € (en fonction de la formule)
QF supérieur à 3 000		192,00 €
<b>NON TALENÇAIS</b>		222,25 €

## DANSE COURS ADULTES

	1 cours hebdomadaire	2 cours hebdomadaires
<b>ADULTES TALENÇAIS</b>	0,062679 x QF + 256,464	0,075714 x QF + 461,357
QF de 0 à 200	269,00 €	476,50 €
QF de 200 à 500	De 269,00 € à 287,80 €	De 476,50 € à 499,21 €
QF de 500 à 2 000	De 287,80 € à 381,82 €	De 499,21 € à 612,79 €
QF de 2 000 à 3 000	De 381,82 € à 444,50 €	De 612,79 € à 688,50 €
QF supérieur à 3 000	444,50 €	688,50 €
<b>ADULTES NON TALENÇAIS</b>	469,00 €	810,50 €
<b>ETUDIANTS TALENÇAIS</b>	286,00 €	505,50 €
<b>ETUDIANTS NON TALENÇAIS</b>	444,50 €	688,50 €

Il convient de préciser deux dispositions particulières :

- les élèves inscrits et pratiquant à la Lyre Talençaise bénéficieront d'une réduction de 15 % sur leurs tarifs,
- les élèves qui suivent les deux cursus musique et danse bénéficieront également d'une réduction de 15 % sur le tarif le plus élevé.

## SPECTACLE DE DANSE ET DE CHANT LYRIQUE

PARTICIPATION DES ÉLÈVES POUR LA FOURNITURE OU LOCATION D'ÉLÉMENTS DE COSTUME	11,50 €
VENTE DE L'ENREGISTREMENT VIDEO DU SPECTACLE	20,50 €

## ATELIERS DE SOPHROLOGIE

SÉANCE À DESTINATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE	4,00 €
--	--------

**SAISON CULTURELLE**

Tarifs applicables de septembre 2025 à juin 2026

**SPECTACLES ET CONCERTS**

<b>TARIF PLEIN ADULTE</b>	15,50 €
<b>TARIF RÉDUIT ADULTE (1)</b>	9,50 €
<b>TARIF ENFANT</b> (jusqu'à 16 ans inclus)	7,50 €
<b>GROUPES ADULTES</b> (à partir de 17 ans) accompagnés par des structures à vocation sociale, spécialisées de Talence et lycées talençais	7,50 €
<b>GROUPES ENFANTS</b> (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les centres sociaux, centres de loisirs, crèches de Talence et le centre animation jeunesse	5,50 €
<b>Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés de TALENCE</b>	7,50 €
<b>Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés HORS TALENCE</b>	8,50 €
(1) Le tarif réduit est applicable aux : - demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire), - groupes à partir de 10 personnes, - professionnels du spectacle, - lycéens, étudiants (jusqu'à 29 ans inclus), - adultes accompagnés d'un enfant jusqu'à 16 ans inclus, - adhérents de l'IDDAC.	

**CONCERTS MUSIQUENVILLE ET SÉANCES SCOLAIRES**

<b>TARIF NORMAL</b>	6,50 €
<b>TARIF ENFANT</b> (jusqu'à 16 ans inclus) accompagnés par les Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, Crèches de Talence	5,50 €
<b>TARIF DES SCOLAIRES</b>	
Ecoles maternelles et élémentaires TALENCE	5,50 €
Ecoles maternelles et élémentaires HORS TALENCE	6,50 €
Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés TALENCE	7,50 €
Collèges, lycées, établissements du supérieur ou spécialisés HORS TALENCE	8,50 €
- Elèves de l'EMMD pour les concerts Musiquenville - Invitations des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la ville, les compagnies et les partenaires - Accompagnateurs des groupes Centres sociaux, Centres de loisirs, Centre Animation Jeunesse, établissements spécialisés de Talence et hors Talence - Accompagnateurs des scolaires (Talence et Hors Talence) : . des maternelles : 1 adulte pour 8 enfants . des élémentaires : 1 adulte pour 14 enfants . des collèges, lycées : 2 adultes par classe	Exonéré

Pour les accompagnateurs (hors AESH) au-delà du taux d'encadrement exigé, il convient d'appliquer le même tarif que celui appliqué aux enfants mentionné ci-dessus.	
---	--

Concernant la grille ci-dessus, il convient de préciser deux dispositifs particuliers :

- 1) Le « tarif des scolaires » s'applique aux groupes scolaires venant assister à des représentations programmées pendant le temps scolaire dans le cadre de la saison culturelle.
- 2) Les spectacles ou actions culturelles dans le cadre de temps forts programmés dans la saison (tels que : La quinzaine de l'égalité, de la citoyenneté et de la diversité, la Fête de la Science, la Fête des Mathématiques) ne comportent pas de billetterie.

## **ATELIERS ET CONFÉRENCES DU FORUM DES ARTS ET DE LA CULTURE**

Ateliers d'actions culturelles et/ou scientifiques	4,00 €
Conférences	4,00 €

## **VENTE DE PRODUITS PATRIMONIAUX ET CULTURELS**

Carnet de dessin (l'unité)	10,00 €
Affiche au format 30x40cm (l'unité)	26,00 €
Affiche au format 50x70cm (l'unité)	36,00 €



## **MÉDIATHÈQUE**

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

### **Vente de sacs en toile de jute**

Sac en toile de jute	3,50 €
----------------------	--------

### **Vente de cartes d'adhérent et de crédits d'impression**

Remplacement de carte d'adhérent perdue	2,50 €
Le minimum d'achat de recharge est fixé à	1,00 €
Le maximum d'achat de recharge est fixé à	25,00 €
Impression au format A4 noir et blanc	0,10 €
Impression au format A4 couleur	0,20 €
Impression au format A3 noir et blanc	0,20 €
Impression au format A3 couleur	0,40 €

### **Vente de documents à l'occasion d'une opération de « désherbage » des collections**

Quel que soit le type de document	1,00 €
Si la valeur initiale du document est supérieure à 50 €	5,00 €
Les revues par lot de 4	1,00 €
Un lot intégral d'encyclopédie	20,00 €

### **Remboursement des documents perdus**

En cas de perte, le document doit être remboursé au prix du document neuf.

#### 4) ESPACE SENIORS

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2025

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES Tarif annuel	TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
<b>Activités libres</b>		
Tricot / Crochet (sans fourniture)	30 €	43 €
Broderie / Patchwork (sans fourniture)	30 €	43 €
Jeux de cartes et autres jeux	30 €	43 €
Écoute musicale	30 €	43 €
<b>Ateliers d'expression</b>		
Ensemble vocal	90 €	117 €
Gaîté lyrique	90 €	117 €
Chorale	113 €	146 €
Théâtre	113 €	146 €
Anglais	113 €	146 €
Conversation Espagnole	113 €	146 €
Danses (tarif pour une discipline)	148 €	192 €
<b>Ateliers sport et bien-être</b>		
Marche rapide / Marche dynamique	30 €	43 €
Marche douce / Marche d'entretien	30 €	43 €
Forme musculaire	30 €	43 €
Disciplines de type Zen	30 €	43 €
Qi danse	30 €	43 €
Disciplines de type Gym	120 €	156 €
<b>Ateliers créatifs</b>		
Découvertes créatives par thème	30 €	43 €
Mosaïque	113 €	146 €
Peinture sur tous supports	113 €	146 €
Couture / Modélisme / Stylisme	113 €	146 €

Une tarification au deuxième semestre est possible (sur la base du tarif annuel divisé par deux) pour les Ateliers d'expression, les Ateliers sport et bien-être (sauf Marche rapide, dynamique et douce) et les Ateliers créatifs (sauf Découvertes créatives par thème).

ACTIVITÉS PONCTUELLES		TALENÇAIS	NON TALENÇAIS
<b>Ateliers découvertes</b>			
Initiation / Stages (3 séances)		15 €	18 €
Initiation autour du vin		33 €	44 €
<b>Ateliers dynamiques des Seniors et Prévention</b>		Gratuit	
<b>Sorties découvertes-sportives-culturelles</b>			
- Déplacements :			
Sorties Bordeaux Métropole		2,50 €	3,00 €
Sorties département Gironde		5,00 €	8,00 €
Sorties départements limitrophes de la Gironde		13,50 €	20,00 €
Sorties départements non limitrophes sans nuitée		19,50 €	26,50 €
Sorties départements non limitrophes avec nuitée		0,08 €/km	0,11 €/km
- Droits d'entrées : Entrées et /ou visites		Tarif des prestataires sur facturation (musées, salles spectacles...)	
<b>Bals (tarif par bal)</b>	Avec DJ :	7,00 €	12,00 €
	Avec orchestre :	11,00 €	18,00 €
<b>Journée des Seniors</b>		25,00 €	30,00 €
<b>Thé dansant de fin d'année</b>		7,00 €	12,00 €
<b>Conférences (tarif par séance)</b>			
Conférence de type 1 (1)		5,00 €	7,50 €
Conférence de type 2 (1)		7,50 €	10,50 €
Conférence de type 3 (1)		9,00 €	12,50 €
<b>(1) En fonction du coût de l'intervenant (de 0 à 200 €, de 201 à 300 € et au-delà de 300 €)</b>			

Il convient de rappeler qu'une réduction de 10% sur l'activité de l'Espace Seniors la moins chère est applicable à partir de la deuxième activité.

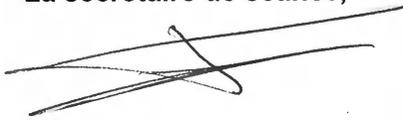
Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT –  
Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

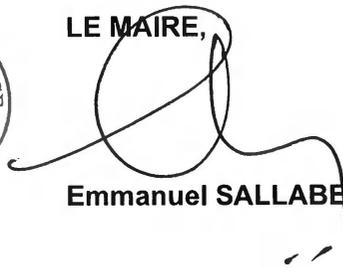
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## Annexe

### Inscription aux activités annuelles : possibilité d'échelonnement des paiements en fonction des échéances de facturation

Pour toutes les activités annuelles qui débutent à la rentrée de septembre, le calendrier des échéances de facturation est le suivant :

- Pour un paiement en 1 fois, l'échéance est fixée :  
au 31/10/N (cela signifie que la facture sera établie début novembre).
- Pour le paiement en 3 fois, les échéances (1/3) sont fixées respectivement :  
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),  
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),  
au 31/12/N (pour une facturation début janvier).
- Pour l'Ecole municipale de musique et de danse seulement, il existe en plus la possibilité d'échelonner la facturation en 9 fois :  
au 31/10/N (pour une facturation début novembre),  
au 30/11/N (pour une facturation début décembre),  
au 31/12/N (pour une facturation début janvier),  
au 31/01/N+1 (pour une facturation début février),  
au 28/02/N+1 (pour une facturation début mars),  
au 31/03/N+1 (pour une facturation début avril),  
au 30/04/N+1 (pour une facturation début mai),  
au 31/05/N+1 (pour une facturation début juin),  
au 30/06/N+1 (pour une facturation début juillet).

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Tarification de l'occupation du Domaine Public et autres tarifs

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Dans le prolongement de la délibération précédente, je vous propose maintenant de délibérer les tarifs concernant :

- les occupations du Domaine Public et droits de place,
- les locations des salles et les ventes du Café du Dôme,
- les prestations funéraires,
- les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide,
- les loyers de Talence Pépinière, Incubateur et Coworking.

Les occupations du Domaine Public et droits de place :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour les redevances d'occupation temporaire du Domaine Public et les droits de place.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou

privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, cette tarification comme suit :

## 1. Droit de place pour la vente sur la voie publique

1.1. Droit de place à l'occasion des marchés			
Pour les abonnés	Pour le mois	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	de droit fixe
Pour les occasionnels	Par marché	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés			
Pour toutes les structures itinérantes	Caution	500 €	caution à l'installation
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,89 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,17 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	89,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	118,00 €	de forfait
1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants			
Place Alcalà de Henares et Allée du 7 <sup>ème</sup> art (secteur centre-ville)	Par an	34,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta (sauf secteur centre-ville)	Par an	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	23,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires			
Tous les dispositifs	Par mois	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises			
Pour les braderies commerciales		Gratuit	
Pour le 1 <sup>er</sup> vide grenier de l'année		Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	149,00 €	de forfait
1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique			
	Par jour	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	le mètre linéaire de façade

## 2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique

2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau			
Pour les abonnés	Pour le mois	15,00 €	Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les occasionnels	Par jour	6,00 €	
2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets			
Pour les abonnés	Pour le mois	14,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	5,00 €	

## 3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers

3.1. Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires			
Pour 1 semaine uniquement		9,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	15,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	20,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	37,00 €	le mètre carré de surface au sol
3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants			
	Par semaine	55,00 €	à l'unité
3.3. Bennes ou containers, baraques de chantier			
1ère semaine	Par semaine	87,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	125,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	165,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	242,00 €	à l'unité
3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention			
	Par jour	40,00 €	à l'unité
Minimum de perception		40,00 €	

## 4. Redevance pour les tournages de films

4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	
4.2. Courts métrages		Gratuit	
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires	Par jour	279,00 €	
4.4. Barnum cuisine	Par jour	140,00 €	

## 5. Redevance pour l'autopartage

5.1. Pour une place de stationnement	Par an	127,00 €	
--------------------------------------	--------	----------	--

## 6. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre (conformément au règlement d'occupation du domaine public)

6.1. Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	76,00 €	de forfait et par unité
6.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	45,00 €	le mètre carré de surface au sol

Concernant cette tarification, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- 6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Concernant l'autopartage, il convient de rappeler que cette notion est définie par l'article L 1231-14 du Code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ». Il s'agit d'un service de location de véhicules partagés, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné à tous les publics pour différents motifs de déplacements. L'enjeu de l'autopartage à Talence est triple :

- 1) Réduire le taux de motorisation des ménages, notamment par le non renouvellement du second véhicule ou son abandon, voire à ne plus disposer d'aucun véhicule,
- 2) Réduire les émissions de polluants liées à la circulation des véhicules carbonés,
- 3) Assurer une alternative aux différents modes de déplacement déjà présents sur la commune.



### Les locations des salles et les ventes du Café du Dôme :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la location des salles municipales et les consommations du Café du Dôme.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, cette tarification comme suit :

#### **Salles louées aux particuliers talençais**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Eclaireurs	156 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	156 €	500 €	Minuit
<u>Forfait samedi et dimanche</u>			
Eclaireurs	300 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	300 €	500 €	Minuit
Château de Thouars	1 232 €	2 000 €	Aucune

#### **Salles louées aux syndicats**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Eclaireurs	156 €	200 €	Aucune
Haut-Brion	156 €	200 €	Minuit
Robespierre	156 €	200 €	22 heures

#### **Salles louées aux comités d'entreprises talençais ou à des associations non talençaises**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Eclaireurs	308 €	500 €	Aucune
Haut-Brion	308 €	500 €	Minuit
Robespierre	308 €	500 €	22 heures
Mauriac	647 €	850 €	1 heure

#### **Salles mises à disposition gratuitement aux associations talençaises et aux partis politiques**

Salles	Caution	Heure de clôture
Eclaireurs	500 €	Aucune
Haut-Brion	500 €	Minuit
Robespierre	500 €	22 heures
Cauderès	500 €	22 heures

Baraque	500 €	22 heures
Malerettes	500 €	22 heures
Mauriac	550 €	1 heure

## Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux associations talençaises

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

## Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux partis politiques

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
--------------------	---------	--------

## Salle de conférence du Forum des Arts et de la Culture

	Tarifs	Caution
Une demi-journée	537 €	500 €
Une journée	670 €	
Utilisation de matériel	201 €	

Cette dernière grille s'accompagne des dispositions suivantes :

- la manifestation organisée doit présenter un caractère culturel et/ou scientifique,
- les établissements scolaires du premier et deuxième degré de la commune sont exclus de cette tarification,
- la Ville pourra exonérer ses partenaires de cette tarification en formalisant cet engagement dans une convention de partenariat.

Pour toutes les salles, et quelles soient les modalités de la mise à disposition, en cas de désordre (exemples : perte des clés, dégradation dans la salle, matériel non restitué), les frais supportés par la collectivité pour le réparer feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des utilisateurs (au coût réel de la réparation ou du remplacement).

S'agissant de la grille tarifaire des consommations du Café du Dôme, je vous propose de maintenir à l'identique la grille existante. Ainsi, la tarification reste la suivante :

## Consommations du Café du Dôme

Café, Thé, Infusions, Sirop à l'eau	0,60 €
Smoothies	1,00 €
Carte 10 consommations (hors Smoothies)	5,00 €
Pâtisseries, part de tarte, cake salé	1,00 €
Menu du jour (Entrée / Plat / Dessert)	9,00 €



### Les prestations funéraires :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la régie des cimetières. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er juin 2025, cette tarification comme suit :

Prestations funéraires	Tarifs		
	HT	Taux TVA	TTC
<b>Opérations funéraires :</b>			
Tarif horaire	27,50 €	20%	<b>33,00 €</b>
Tarif horaire en cas de dépassement	46,67 €	20%	<b>56,00 €</b>
Forfait pour non-respect des horaires	274,17 €	20%	<b>329,00 €</b>
Déplacement de cercueil	23,33 €	20%	<b>28,00 €</b>
<b>Fournitures de matériels lors des opérations funéraires :</b>			
Reliquaire 1 mètre	64,17 €	20%	<b>77,00 €</b>
Reliquaire 1,20 m	95,83 €	20%	<b>115,00 €</b>
Reliquaire 1,40 m	95,83 €	20%	<b>115,00 €</b>
Reliquaire 1,85 m	137,50 €	20%	<b>165,00 €</b>
Bac de récupération	73,33 €	20%	<b>88,00 €</b>
Produit d'absorption	23,33 €	20%	<b>28,00 €</b>
Filtre d'épuration	69,17 €	20%	<b>83,00 €</b>
Sac petit modèle	5,00 €	20%	<b>6,00 €</b>
Sac grand modèle	10,83 €	20%	<b>13,00 €</b>
<b>Ventes de concessions :</b>			
Concession 50 ans (le m <sup>2</sup> de concession)	911,00 €	0%	<b>929,00 €</b>
Concession 10 ans (la concession)	252,00 €	0%	<b>257,00 €</b>
Columbarium 2 urnes (15 ans)	539,00 €	0%	<b>550,00 €</b>
Columbarium 2 urnes (30 ans)	1078,00 €	0%	<b>1100,00 €</b>
Columbarium 4 urnes (15 ans)	1078,00 €	0%	<b>1100,00 €</b>
Columbarium 4 urnes (30 ans)	2157,00 €	0%	<b>2200,00 €</b>

Implantation de cavurne pour 2 à 4 urnes (50 ans)	673,00 €	0%	<b>686,00 €</b>
Implantation de cavurne pour 6 à 8 urnes (50 ans)	1346,00 €	0%	<b>1373,00 €</b>
<b>Redevances pour les caveaux provisoires :</b>			
Entrée avec le 1 <sup>er</sup> trimestre de séjour	54,00 €	0%	<b>55,00 €</b>
Séjour par mois dans la limite d'1 an	22,00 €	0%	<b>22,00 €</b>
Séjour par mois au-delà d'1 an	54,00 €	0%	<b>55,00 €</b>
<b>Encaissements pour le compte de l'État des vacations de la Police Nationale :</b>			
Tarif unitaire par prestation : pose des scellés, exhumations	20,00 €	0%	<b>20,00 €</b>



Les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des insertions publicitaires dans le Cité Guide. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 15 juillet 2025, cette tarification comme suit :

Dimensions et emplacements des annonces	Tarifs HT
Pages intérieures pleine page	1 430 €
Pages intérieures 1/2 page	970 €
Pages intérieures 1/4 page	440 €
Pages intérieures 1/8 page	200 €
2 <sup>ème</sup> de couverture pleine page	2 040 €
2 <sup>ème</sup> de couverture 1/2 page	1 120 €
2 <sup>ème</sup> de couverture 1/4 page	510 €
4 <sup>ème</sup> de couverture pleine page	3 060 €
4 <sup>ème</sup> de couverture 1/2 page	1 530 €
4 <sup>ème</sup> de couverture 1/4 page	920 €

Deux types de remises peuvent être appliquées à ces tarifs :

- Une remise de fidélité de 10 % : cette remise concerne tout annonceur ayant pris un espace publicitaire dans l'édition de l'année précédente.
- Une remise de bouclage de 10 % : cette remise concerne tout annonceur réservant un encart publicitaire au moment du bouclage du guide (soit dans les 15 derniers jours avant la fin de la commercialisation des espaces publicitaires) pour faciliter la commercialisation des espaces restés invendus.

Les remises sont cumulables entre elles.

La commercialisation de ces espaces peut être assurée par les services municipaux ou une régie extérieure.



Les loyers de Talence Pépinière, Incubateur et Coworking :

Par délibération du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des loyers de Talence Pépinière, et par délibération du 10 juin 2024 ceux de l'Incubateur et du Coworking. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er janvier 2026, cette tarification comme suit :

**Talence Pépinière : redevance d'occupation des locaux**

La 1 <sup>ère</sup> année	12 € TTC / m <sup>2</sup> / mois
La 2 <sup>ème</sup> année	14 € TTC / m <sup>2</sup> / mois
La 3 <sup>ème</sup> année	16 € TTC / m <sup>2</sup> / mois

**Talence Pépinière : prestation d'accompagnement obligatoire assurée par Talence Innovation Sud Développement**

Entreprises innovantes ou issues de l'université	55 € / mois
--	-------------

**Talence Pépinière : Services annexes facultatifs (prestation gratuite deux fois par mois pour les entreprises hébergées)**

Location petite salle de réunion	23 € la ½ journée
	33 € la journée
Location salle de réunion + télévision	55 € la ½ journée
	71 € la journée

**Incubateur : redevance d'occupation des locaux**

La 1 <sup>ère</sup> année	Offert
La 2 <sup>ème</sup> année	61 € TTC / poste / mois
La 3 <sup>ème</sup> année	71 € TTC / poste / mois

**Coworking : redevance d'occupation des locaux**

La 1 <sup>ère</sup> année	51 € TTC / poste / mois
La 2 <sup>ème</sup> année	61 € TTC / poste / mois
La 3 <sup>ème</sup> année	71 € TTC / poste / mois

**Incubateur et Coworking : prestation d'accompagnement obligatoire assurée par CREDER et Talence Innovation Sud Développement**

CREDER (Incubateur)	50 € / mois (1)
Talence Innovation SD (Incubateur et Coworking)	100 € / an (adhésion)

(1) Gratuit pour les RSA et chômeurs

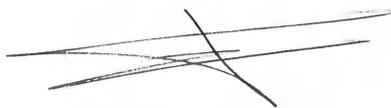
Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,  
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT –  
Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

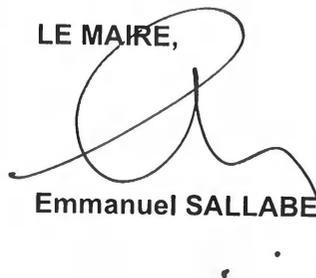
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Bordeaux Métropole – Autorisation

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, aux Propriétés Communales, expose :**

« Dans le cadre du contrat de codéveloppement n°6 entre Bordeaux Métropole et la Ville, la fiche n° C060640 expose que dans la continuité de la recomposition du cœur de quartier de Thouars, la place Gauguin fait l'objet d'un projet de requalification générale au titre du contrat précédent depuis 2019 dans le cadre d'une démarche Etude Impact Santé. L'étude, menée en lien étroit avec la ville et Domofrance, bailleur et propriétaire des espaces et immeubles attenants, a été présentée en concertation en avril 2024 et validée au niveau AVP à l'été 2024.

La Ville a finalisé l'acquisition des immeubles au premier trimestre 2024 et a procédé à leur démolition entre juin et juillet 2024.

Dans le cadre du projet de requalification, Bordeaux Métropole intervient au titre de ses compétences en matière de mobilité pour réaliser un cheminement piéton, un parking paysager d'une douzaine de places, et un espace évènementiel. La Ville réalisera la

réhabilitation de la fontaine existante, la création de 2 aires de jeux dédiées aux tranches d'âge 1-6 ans et 6-12 ans, la pose de mobilier urbain et la végétalisation de l'ensemble de l'espace.

Le foncier de cette place appartient aujourd'hui à la Ville de Talence et à l'issue de ces travaux, la Ville restituera le foncier de la place Gauguin à Bordeaux Métropole, en lien avec sa compétence de gestionnaire de voirie et d'espaces de mobilité douce. Cet ensemble est porté au cadastre de la Ville de Talence sous les références section BE 379 pour une superficie de 724 m<sup>2</sup>, BH 210 pour une superficie de 1280 m<sup>2</sup> environ, BH 220 pour une superficie d'environ 127 m<sup>2</sup>, BE 377 pour une superficie de 742 m<sup>2</sup>, BH 287 pour une superficie de 509 m<sup>2</sup>, et BH 282 pour une superficie de 61 m<sup>2</sup>. Soit une superficie globale d'environ 3443 m<sup>2</sup>.

Certaines parcelles sont également en cours de régularisation entre Domofrance et la ville de Talence, dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence Atrium : il s'agit des parcelles identifiées BE 376, BE 378, BE 381, BH 222.

Il convient, au travers d'un dispositif de mise à disposition anticipée et temporaire, de permettre à Bordeaux Métropole d'anticiper sur la réalisation du projet et notamment des travaux sous sa responsabilité en l'autorisant à disposer du bien sans attendre la signature de l'acte de cession. La ville de Talence accepte cette utilisation transitoire de manière à faciliter la mise en valeur du site et la bonne réalisation des travaux. La ville de Talence autorise également Bordeaux Métropole à déposer les autorisations d'occupation du sol, rendues nécessaires par la mise en œuvre du projet sur ces fonciers. »

Afin de permettre la bonne réalisation du projet de requalification de la place Gauguin et d'autoriser Bordeaux Métropole à intervenir sur les fonciers appartenant à la Ville, il vous est proposé :

- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition transitoire des fonciers de la Place Gauguin au bénéfice de Bordeaux Métropole.
- d'autoriser Bordeaux Métropole à déposer toute autorisation d'occupation du sol et les documents y afférents nécessaires à la réalisation du projet de requalification.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

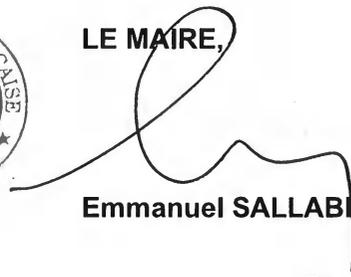
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la place Gauguin au bénéfice de Domofrance dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Atrium - Autorisation

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, aux Propriétés Communales, expose :**

« Dans le cadre du contrat de codéveloppement n°6 entre Bordeaux Métropole et la ville, la fiche n° C060640 expose que dans la continuité de la recomposition du cœur de quartier de Thouars, la place Gauguin fait l'objet d'un projet de requalification générale au titre du contrat précédent depuis 2019 dans le cadre d'une démarche Etude Impact Santé. L'étude, menée en lien étroit avec la ville et Domofrance bailleur et propriétaire des espaces et immeubles attenants a été présentée en concertation en avril 2024 et validée au niveau AVP à l'été 2024.

Domofrance réalise la réhabilitation des 119 logements et la résidentialisation de la résidence ATRIUM qui borde la place Gauguin. Pour ce faire, la limite de propriété entre Domofrance et la ville, actuelle propriétaire du foncier de la place, doit être redéfinie, afin qu'un réseau d'eaux usées appartenant à Domofrance soit remis dans leur propriété. La limite nouvelle doit donc être décalée vers la place d'environ 3,5 m sur le linéaire le long de la partie nord de la place, afin d'intégrer ce réseau et de délimiter par une nouvelle clôture l'emprise de la résidence

ATRIUM, soit une superficie de 175 m<sup>2</sup>. Cette rétrocession foncière interviendra entre la Ville et Domofrance d'ici fin 2025.

D'ici là, il convient, au travers d'un dispositif de mise à disposition anticipée et temporaire, de permettre à Domofrance d'anticiper sur la réalisation du projet et notamment les travaux de clôture et de remise à niveau du terrain sous sa responsabilité en l'autorisant à disposer du bien sans attendre la signature de l'acte de cession. La Ville de Talence accepte cette utilisation transitoire de manière à faciliter la mise en valeur du site et la bonne réalisation des travaux.

Je vous propose, afin d'assurer la bonne réalisation du projet de requalification de la place Gauguin et de réhabilitation de la résidence ATRIUM :

- d'autoriser DOMOFRANCE à intervenir sur les fonciers appartenant à la Ville,
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition transitoire d'une partie du foncier nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence ATRIUM. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

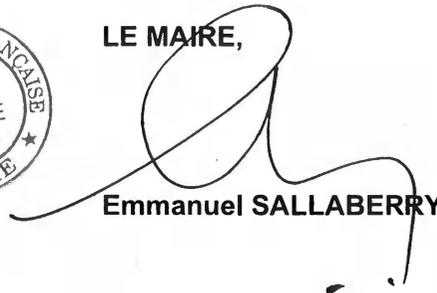
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 3.2 – Aliénations

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Mise en vente d'une partie du bien situé 3 rue Gutenberg cadastré AK 520

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Le 16 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux lots issus de la division de la parcelle AK 193 située 111 rue Camille Pelletan dans le cadre d'une vente immobilière interactive.

Cette vente s'est déroulée les 17 et 18 février 2025. La meilleure offre concernant le lot 1 a été déposée par Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN demeurant 30 rue Raoul Voignier au prix de 160 230 € net vendeur. Le lot 1 présente une surface de 237 m<sup>2</sup>. Les acquéreurs souhaitent y construire une maison individuelle.

Le prix de vente se situe dans la marge de négociation figurant dans l'avis de France Domaine en date 5 mai 2025 soit 157 000 €.

Je vous propose donc d'accepter l'offre de Monsieur BOURRAT et Madame SOWDEN demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot 1 situé 3 rue Gutenberg à Talence, cadastré AK 520, au profit de Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN, demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence au prix de 160 230€ net vendeur.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

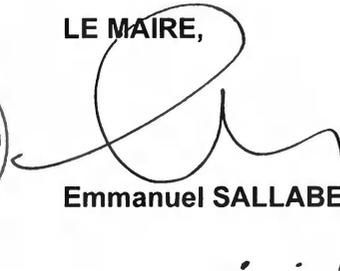
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Mise en vente d'une partie du bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 521

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :**

« Le 16 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de deux lots issus de la division de la parcelle AK 193 située 111 rue Camille Pelletan dans le cadre d'une vente immobilière interactive.

Cette vente s'est déroulée les 17 et 18 février 2025. La meilleure offre concernant le lot 2 a été déposée par Madame Marie Alix TOUTON demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur. Le lot 2 présente une surface de 258 m<sup>2</sup>. Madame TOUTON souhaite implanter sur le site une micro-crèche.

Le prix de vente est inférieur à celui figurant sur l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2025. Toutefois cette acquisition permettra l'implantation d'une micro-crèche de 12 places augmentant ainsi les capacités d'accueil sur la commune.

Ce projet revêtant donc un intérêt général local, je vous propose d'accepter l'offre de Madame Marie Alix TOUTON.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente du lot 2 issu de la division du bien situé 1 rue Gutenberg à Talence, cadastrée AK 521, au profit de Madame Marie Alix TOUTON, demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,  
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit  
Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Convention de partenariat Ville de Talence / Opéra National de Bordeaux pour « DEMOS 3 » 2023/2026

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« L'Opéra National de Bordeaux et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention pluriannuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (23-24, 24-25, 25-26).

Comme prévu à l'article 2.3 de la convention, la Ville de Talence a souhaité la mise en œuvre de **Démos** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale pour un groupe de 11 enfants âgés de 10 à 13 ans et durant 3 années consécutives. Le coût annuel s'élève à 7000 euros.

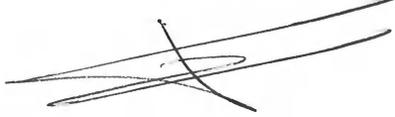
Il est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat pour le dispositif DEMOS,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

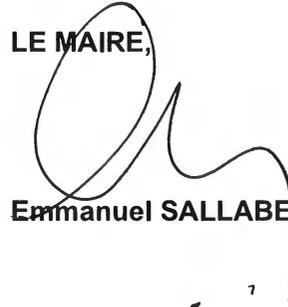
**La secrétaire de séance,**



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi.

En 2024, 86 Talençais ont été accueillis en évaluation initiale (23 % issus du quartier prioritaire et 18 % d'allocataires du RSA).

Sur les permanences au Dôme, à Réagir et au centre social Mix-Cité, 46 personnes ont été accueillies.

Le public est en majorité féminin (72 %) et de nationalité étrangère (91 %), 43% des personnes reçues sont inscrites à France Travail.

A l'issue de l'étape d'évaluation, la quasi-totalité des stagiaires intègrent une formation linguistique via les propositions de proximité (centres sociaux du territoire), la proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées.

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs de terrain qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence.

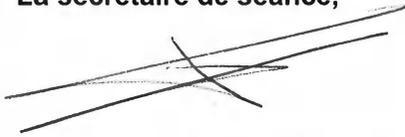
Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non-maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2025. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

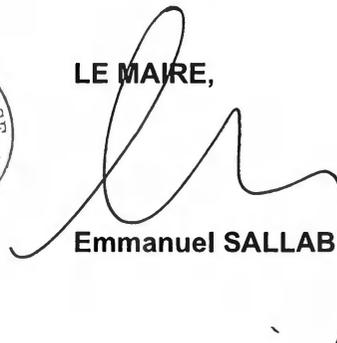
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau pour l'année 2025

### **Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« En 2021, le conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre de l'Habilitation de Service Public (HSP) « Socle de Compétences » du Plan Régional de Formation (ex dispositif de formation « Compétences Clés») dont l'objectif est d'acquérir ou de renforcer les savoirs de base et les compétences techniques pour favoriser l'employabilité, l'insertion ou le maintien dans l'emploi : 198 stagiaires ont été accueillis en 2024, dont 33 Talençais qui ont bénéficié de 4 230 h de formation.

Le bilan d'activité 2024 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (France Travail et le PLIE sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux contraintes de la personne (santé, fatigabilité, garde d'enfants ...).

- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 77,8 % de l'effectif accueilli) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.

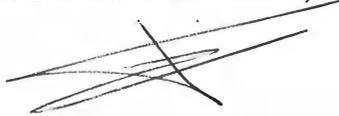
- En 2024, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2025 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif avec un financement de la ville de 10 253 € (augmentation de 207 € par rapport à l'année précédente).»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

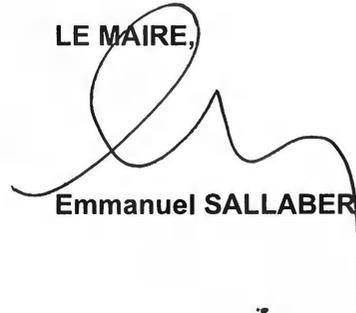
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le CREPS

**Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :**

« La Ville de Talence, au travers son service emploi, est désireuse de développer de nouveaux partenariats afin d'apporter des réponses adaptées aux différents publics accompagnés, notamment en termes d'accès à l'emploi et à la formation.

Il s'agit donc ici de formaliser une récente collaboration entre le service emploi de la Ville et le CREPS de Talence.

Cette convention s'articule autour de trois axes :

- Favoriser l'insertion professionnelle par le biais de découverte métier et/ou formation et par des invitations réciproques lors de journées portes ouvertes ou d'événements marquant la vie de chaque établissement.
- Aider au recrutement en proposant l'offre de service dédiée aux entreprises (aide à la rédaction de l'offre, diffusion, aide pour les entretiens ...)

- Accompagner la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans l'ensemble des marchés du CREPS offrant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi pour les publics accompagnés par le service emploi.

La présente convention encadre ce partenariat et n'implique aucun engagement financier pour la Ville de Talence.

Ainsi, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

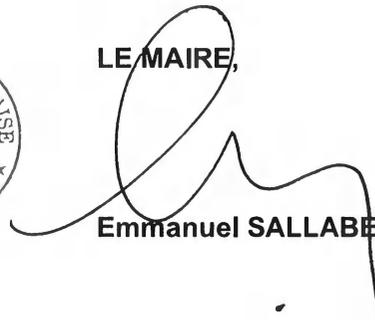
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Subvention à l'association « Les EcoJardins de Colette »

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil participatif de quartier 6 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :**

« Au sein du parc Colette, un espace est dédié à un jardin partagé, animé par l'association « les EcoJardins de Colette ». Cette dernière est constituée d'habitants principalement domiciliés sur la résidence Château Raba. Ils gèrent une dizaine de parcelles.

Cette jeune association, fondée en 2022, dispose de peu de moyens pour financer ses activités qui se développent progressivement.

C'est pour cette raison que la présidente de l'association est venue solliciter le Conseil participatif de quartier 6 lors de sa séance restreinte du 13 mars dernier afin d'obtenir une aide financière, le jardin étant situé sur son périmètre. Le montant sollicité est de 600 €.

Cette somme englobe l'achat d'une petite table de pique-nique, notamment pour les enfants, et des carrés bordures potagères en bois.

Les conseillers ont décidé de soutenir le projet de l'association à hauteur du montant demandé compte-tenu de son intérêt et de son impact sur la vie sociale du quartier Raba. Ils ont souhaité également, afin de marquer leur volonté de soutien aux jardins partagés situés sur son territoire, que ce soit le Conseil Municipal qui accorde cette subvention sur l'enveloppe financière du Conseil participatif de quartier 6 inscrite au budget 2025.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association « Les EcoJardins de Colette.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

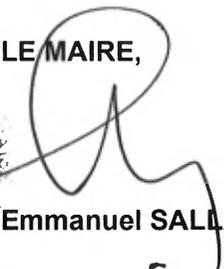
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



  
**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 8.5 – Politique de la ville

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 23** : Convention de mise à disposition d'un local pour l'équipe des médiateurs

**Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :**

« La commune de Talence s'est adressée à Domofrance, propriétaire, afin de mettre à sa disposition, à titre temporaire, un local au sein de la résidence Saint-Malo, en vue d'accueillir l'équipe de médiateurs du quartier. Une première convention a été signée entre les parties le 23 mai 2023.

Néanmoins, la ville de Talence et Domofrance ont décidé de se rapprocher à nouveau afin :

- de permettre à la commune de Talence de mettre le local à disposition de toute activité liée au projet « Rompre l'isolement Aller vers les Séniors » de un à trois jours par semaine,
- de revoir les conditions de mise à disposition du local compte tenu des prochains travaux à réaliser sur l'ensemble immobilier dans le cadre du renouvellement urbain.

La mise à disposition dudit local correspond à une mission d'intérêt général commune entre Domofrance et la Ville : favoriser le lien social au sein du quartier et l'accompagnement des personnes âgées.

En effet, le projet expérimental « Rompre l'isolement Aller vers les Séniors » a été lancé en juin 2024 avec une durée d'un an. Le projet a nécessité l'implication de multiples acteurs :

- Domofrance
- La ville et le CCAS
- SOLIHA pour l'adaptation de l'habitat
- Association « Faits de Cœurs » pour la médiation « sénior » et le lien avec l'association Service Civique Solidarité Seniors
- L'association « Monalisa » pour la lutte contre l'isolement
- Karevi, entreprise de l'économie sociale et solidaire, proposant des immersions via des casques de réalité virtuelle
- Bonjour les Hirondelles, entreprise de l'économie sociale et solidaire, utilisant le podcast comme outil fédérateur de lien social

Ce projet s'inscrit pleinement dans les axes du contrat de ville (Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique).

Le projet arrive désormais à son terme et un collectif de seniors s'est constitué. Il s'agit désormais, à travers le renouvellement de la convention, d'appuyer la structuration de ce collectif et de prolonger la programmation du local en s'appuyant sur l'offre municipale et du territoire (médiation sociale, tiers-lieu, CCAS, associations locales, etc.).

La convention prévoit le paiement par la ville des charges locatives liées au local pour un montant annuel de 500 euros.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la ville et Domofrance. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

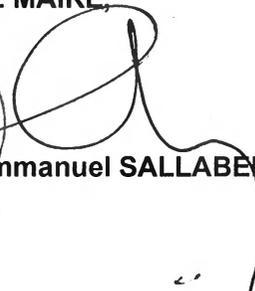
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



  
**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 24** : Mise à jour du tableau des effectifs

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Afin de répondre aux exigences de formalisme liées au tableau des effectifs, la direction des ressources humaines a saisi le Comité Social Territorial (CST) en date du 18 avril 2025, en vue de supprimer des postes non nécessaires et d'ajuster le tableau afin de refléter la réalité des effectifs, tout en évitant des écarts artificiels.

Pour rappel, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, « Les emplois de chaque collectivité ou établissement [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

S'agissant de la suppression d'un emploi, l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique précise qu'un emploi « ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public »

Vous trouverez en annexe le tableau des effectifs validé par le CST.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Valider le tableau des effectifs en annexe,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 25** : Création de postes dans le secteur des écoles

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le service « Enfance » et plus précisément le secteur « Agents des écoles » assure l'accueil et l'encadrement des enfants durant le temps scolaire, notamment au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission de certaines délibérations portant création des postes du service Enfance.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service Enfance, secteur agents des écoles, dans les conditions précisées ci-dessous.

Six catégories de postes sont concernées :

- Les **ATSEM de classe** assistent le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, participent à la communauté éducative, préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant aux enfants, assurent l'encadrement et l'accompagnement des enfants sur le temps du repas.
- Les **ATSEM polyvalentes** assurent l'entretien des locaux hors classes et vérifient l'état de propreté, contrôlent l'approvisionnement en matériel et en produits, participent au service et à l'accompagnement des enfants pendant les repas, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité, et peuvent assurer des remplacements sur d'autres postes (ATSEM de classe ou agent de service) en fonction des besoins.
- Les **agents de service élémentaire polyvalents** assurent l'entretien des locaux et vérifient l'état de propreté, la réception et le service des repas, le nettoyage des zones de restauration, le réapprovisionnement en produits, et peuvent remplacer les ATSEM en cas de besoin.
- Les **agents polyvalents élémentaire** exercent des missions proches de celles des agents de service élémentaire, avec moins de manutention, et assurent en complément la gestion des flux extérieurs (accueil et suivi des interventions dès entreprises et prestataires ...)
- Les **chefs d'équipe** encadrent, animent, coordonnent les agents sur les écoles, organisent des tâches au sein de l'école en concertation avec les directions d'école et font le relais entre les agents des écoles et le service administratif en plus d'assurer en parallèle des missions initiales du titulaire du poste (ATSEM de classe, ATSEM de polyvalence ou Agent de service en école élémentaire)
- Le **responsable de secteur** encadre, anime et coordonne le personnel des écoles afin de garantir le suivi et la mise en œuvre des objectifs fixés par le chef de service. Il est le responsable direct des chefs d'équipe en école. Il s'assure de l'adéquation entre le travail de terrain et les orientations de la ville.

Les postes sont annualisés.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Cadre d'emplois de référence
ATSEM de classe	35	ATSEM/ Adjoint technique (catégorie C)
ATSEM Polyvalentes	20	ATSEM/ Adjoint technique (catégorie C)
Agents de service élémentaire polyvalent	33	Adjoint technique (catégorie C)
Agents polyvalents élémentaire	8	Adjoint technique (catégorie C)

Chefs d'équipe	17	ATSEM/ Adjoint technique/ Agent de maîtrise (catégorie C)
Coordinatrice	1	Adjoint d'animation/Animateurs (catégorie C ou B)

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14 ou L332-8 2° du code général de la fonction publique.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer les postes au sein du service Enfance, secteur agents des écoles, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 26** : Création de postes dans le secteur périscolaire

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le service Enfance et plus précisément le secteur « périscolaire » assure l'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire, notamment avant et après la classe, ainsi que pendant la pause méridienne mais aussi le mercredi et durant les vacances scolaires.

Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission de certaines délibérations portant création des postes du service Enfance.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service Enfance, secteur périscolaire, dans les conditions précisées ci-dessous.

3 catégories de postes sont concernées :

- **Les animateurs périscolaires** assurent l'encadrement des enfants durant les temps d'accueil et animent les activités éducatives, culturelles et sportives tout en veillant à la sécurité des enfants et à leur bien-être.
- **Les directeurs** coordonnent les activités, gèrent les équipes d'animation et mettent en place des projets pédagogiques. Ils assurent également un suivi administratif (gestion budget, remontées d'informations, tableaux de bord etc.)
- **Les directeurs/Animateurs** exercent les missions cumulées des postes de directeur périscolaire et d'animateur. À ce titre, ils assurent à la fois la gestion administrative, organisationnelle et pédagogique de la structure, tout en intervenant directement auprès des enfants dans l'animation des temps périscolaires.

Intitulé du poste	Nombre de postes	Cadres d'emplois de référence	Temps de travail
Animateurs périscolaire	109	Adjoint d'animation (catégorie C)	Lissé à l'année
Directeurs/Animateurs	1	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	Temps complet
Directeurs/Animateurs à temps non complet	1	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	70%
Directeurs	8	Adjoint d'animation/ Animateurs (catégorie C ou B)	Temps complet

Les quotités horaires des animateurs varient selon les formules d'accueil mises en place ci-dessous.

Le nombre de poste peut évoluer régulièrement en fonction des besoins du service.

Temps de travail	Nombre de poste
Soir (8h/sem)	1
Soir (10h/sem)	16
Matin - Soir (14h/sem)	8
Interclasse - Soir (18h/sem)	8
Soir (10h/sem) + mercredi (11h/sem)	1
Matin – Interclasse - Soir (22h/sem)	11
Matin - Soir (14h/sem) + mercredi (11h/sem)	7
Interclasse - Soir (18h/sem) + mercredi (11h/sem)	6
Matin – Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem)	1
Matin – Interclasse - Soir (23h/sem) + mercredi (11h/sem)	14
Interclasse - Soir (18h/sem) + mercredi(11h/sem) + 5 semaines de vacances (47h30/sem)	4
Matin - Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem) + 5 semaines de vacances (47h30/sem)	5

Matin – Interclasse - Soir (22h/sem) + mercredi (11h/sem) + 6 semaines de vacances (47h30/sem)	6
Mercredis (11h/semaine) et des renforts pour besoins spécifiques	5
Vacances (47h30/semaine et 2h Réunion) pour 11 semaines	16
<b>Total</b>	<b>109</b>

Ces postes pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14, L.332-8 5° ou L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints d'animation ou des animateurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer les postes au sein du service Enfance, secteur périscolaire, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



Frédérique FABRE-TABOURIN

LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 27** : Création d'un poste de chargé de mission cellule coordination de projet

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le conseil municipal du 29/01/2024 avait autorisé le renouvellement du poste de chargé de mission afin d'assurer la coordination et le pilotage des projets de la ville, notamment en matière d'urbanisme (aménagement, rénovation) auprès de la cellule projet créée dans le cadre de la réorganisation des services.

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de chargé de mission à la cellule coordination de projet sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de chargé de mission, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

#### Missions principales

- Constitution et animation des outils de pilotage des projets de la collectivité
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin
- Mobiliser ses collègues en interne
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative
- Apporter à la maîtrise d'ouvrage des arguments techniques d'aide à la décision
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution
- Établir les calendriers et veiller à leur respect
- Rédiger les pièces techniques des marchés publics nécessaires à la réalisation des projets (études, AMO etc.) en collaboration les membres de l'équipe
- Élaborer les plans de financement et rechercher les cofinancements
- Établir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés
- Proposer des actions de communication
- Animer ou co-animer des réunions de travail et en faire le relevé de décisions
- Travailler en étroite collaboration avec le Pôle Aménagement Urbain Durable pour coordonner la gestion patrimoniale et les projets

#### Périodicité

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

#### Rémunération

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de chargé de mission cellule coordination projet, de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés à compter du 01/05/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme de MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,  
Mme ROSAY – Talence en Transition /M. JOLIOT – Talence Debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

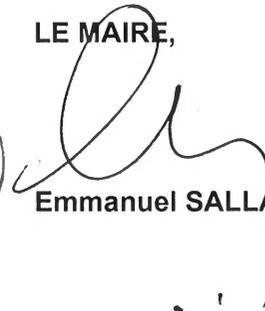
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 28** : Recrutement d'agents recenseurs pour l'année 2025

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'Etat mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes etc.

Elles sont une aide pour définir :

- Au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- Au niveau local, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

Les agents recenseurs sont recrutés temporairement en qualité de vacataire pour les besoins de l'enquête de recensement.

#### Missions principales :

L'agent recenseur se voit confier un ensemble d'adresses à recenser. Il s'occupe seul des adresses qui lui sont confiées et effectue lui-même la tournée de reconnaissance, il collecte les informations pour tous les logements, il dépose les questionnaires auprès des habitants puis les récupère une fois remplis et les vérifie, il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre régulièrement l'agent communal qui l'encadre, fait le point avec lui sur l'avancement de sa collecte, lui fait part de ses éventuelles difficultés et lui remet les questionnaires qu'il a collectés.

#### Formation :

Elle est obligatoire, elle a lieu dans les 15 jours qui précèdent la collecte. L'INSEE définit son contenu en matière de concepts du recensement, de procédures de collecte et de règles juridiques à respecter quant à la protection des données individuelles collectées.

#### Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet du 07/01/2025 au 28/02/2025.

#### Rémunération :

La rémunération comprend une partie fixe incluant la tournée de reconnaissance et la formation et une part variable en fonction du nombre de logement enquêtés.

Dans le cadre du contrôle exercé par le trésorier, il a été constaté l'absence de délibération spécifique autorisant le recrutement d'agents recenseurs intervenus du 7 janvier 2025 au 28 février 2025.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente délibération récognitive.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Recruter 10 vacataires pour réaliser les opérations de recensement du 07/01/2025 au 28/02/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

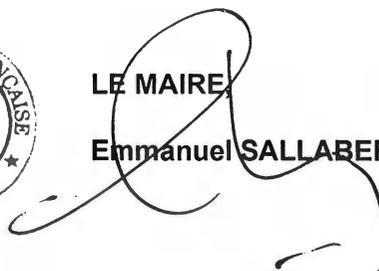
La secrétaire de séance,

**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 29** : Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) Ressources et Vie éducative

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions avait été opéré et lors du conseil municipal du 06/07/2020, vous aviez autorisé le recrutement d'un DGA en charge du pôle ressources composé des services suivants : Finances, Ressources humaines, Achat marchés, Informatique, Citoyenneté, Accueil et proximité.

Depuis, l'évolution de l'organigramme de la collectivité a conduit à une nouvelle composition de ce pôle, désormais structuré autour des directions « Enfance et Vie éducative », « Moyens généraux » et « Ressources humaines ».

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il

est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de DGA Ressources et Vie éducative sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de DGA Ressources et Vie éducative, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du code général de la fonction publique.

#### Missions principales

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les directions rattachées au pôle (Enfance et vie éducative, Moyens généraux et Ressources humaines)
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre
- Mettre en œuvre une stratégie économique et financière
- Impulser et coordonner des projets stratégiques

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de Directeur Général Adjoint Ressources et Vie éducative en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emploi des Attachés territoriaux à compter du 01/05/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme de MARCO, M. BIMBOIRE,  
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,  
Mme ROSAY – Talence en Transition /M. JOLIOT – Talence Debout ! /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

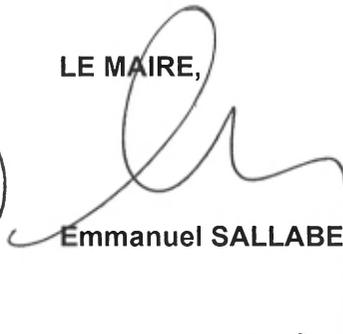
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 30** : Création d'un poste non-permanent à temps non complet (60%) d'adjoint en médiathèque

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et à une réorganisation provisoire au sein du service Médiathèque, il est nécessaire de pourvoir un poste non-permanent, à hauteur de 60 % d'un temps complet.

En effet, pour assurer la continuité du service en raison de l'absence prolongée d'un agent titulaire, un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux a été recruté.

Compte tenu du fait que le poste initialement vacant est d'une nature différente (catégorie B, temps complet), et afin de régulariser la situation administrative, il est proposé de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues à l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique.

### Missions principales

- Accueillir le public :
  - Opérations de prêts et retours des documents
  - Accueil des usagers dans les secteurs
  - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents
  - Reclassement des documents
- Accueillir et inscrire les adhérents (hall d'accueil)
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service)
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...)
- Participer à la mise en œuvre des animations des samedis
- Installer et aménager des salles (mobilier -tables, chaises-, matériels multimédias, etc...)
- Promouvoir les services et actions des Médiathèques. Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques

### Missions annexes

- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars
- Participer aux actions culturelles et animations

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (60%) si possible à compter du 01/02/2025.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi non-permanent à temps non complet (60%) d'adjoint en médiathèque, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à compter du 01/02/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

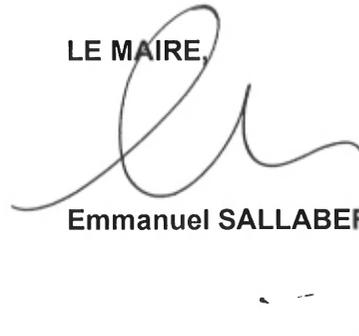
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 31** : Création de 4 postes non-permanents d'animateurs pour les vacances sportives 2024-2025

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances.

Pour répondre aux besoins du service durant les vacances sportives de l'année scolaire 2024-2025 la collectivité doit recruter 4 agents contractuels de catégorie C.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation sont pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Encadrement des enfants et des animations :
- Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.

- Être responsable du groupe d'enfant qu'il encadre.
  - Concevoir et animer des activités sportives qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
  - Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
  - Préparer au mieux ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
  - Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.
  - Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.
  - Respecter les règles en matière d'hygiène.
- Position de l'animateur dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général :
- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
  - Partager l'ensemble des informations qu'il possède.
  - Participer activement aux réunions d'équipe et échanges sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
  - Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisée par le service. S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
  - Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
  - Relayer des informations aux familles si nécessaire.
  - Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités.
  - Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
  - Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.
  - Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
  - Maintenir les locaux dans un état de propreté correct, respecter et ranger le matériel.
  - Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'Accueil Collectif de Mineurs des relations quotidiennes cordiales.

#### Périodicité :

Les postes sont prévus sur les périodes de vacances scolaires à temps complet.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Dans le cadre du contrôle exercé par le trésorier, il a été constaté l'absence de délibération spécifique autorisant le recrutement d'animateurs non-permanents intervenus du 03 mars 2025 au 07 mars 2025.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente délibération récognitive.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer 4 emplois non-permanents d'animateurs pour les vacances sportives de l'année scolaire 2024-2025, de catégorie C, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

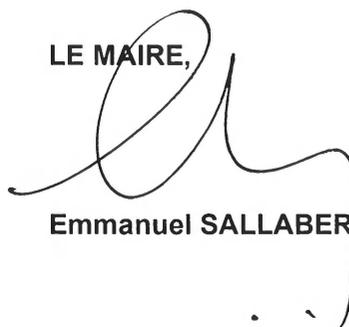
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 32** : Création d'un poste de cuisinier au service cuisines

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste de cuisinier au service cuisines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Produire et valoriser les préparations culinaires
- Manipuler des charges lourdes, cartons, bacs gastros, containers
- Participer au bon nettoyage des locaux et matériels (Hazard Alanysis Critical Control Point)
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production
- Remplir la fiche de production et les stocks et sorties

- Nettoyer les locaux et matériels et remplir le plan de nettoyage et de désinfection
- Être polyvalent de postes en cuisine

#### Missions annexes :

- Participer aux prestations événementielles
- Aider ponctuellement à la réception des marchandises
- Aider à la plonge, à la livraison des repas et sur les autres postes

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de cuisinier de catégorie C au sein du service cuisines, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

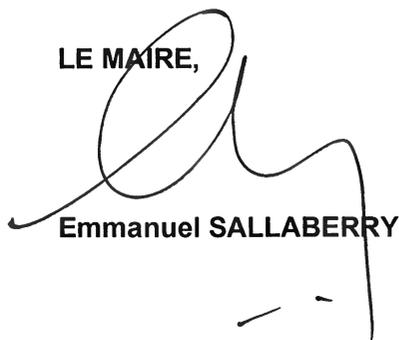
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 33** : Création d'un poste de floriculteur - jardinier au service Espaces verts

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire occupant un poste de floriculteur-jardinier au service espaces verts, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

#### **PRODUCTION DES VEGETAUX**

Réaliser les différents stades de la multiplication des végétaux

Utiliser et stocker différentes sortes de terres et substrats

Cultiver les plantules

Semer, repiquer et transplanter les végétaux

### **ELEVAGE DES VEGETAUX**

Respecter la bonne croissance des végétaux et les délais de la commande

Transplanter, tailler et traiter les végétaux

Doser l'arrosage en fonction des végétaux

Désherber mécaniquement les jeunes plants

Effectuer les apports d'amendements nécessaires

Identifier les parasites et maladies et appliquer les traitements (Protection Biologique Intégrée)

Forcer les plantes à fleurs

Donner sa forme ou greffer les végétaux

Entretenir les végétaux d'intérieur, surveiller la croissance des plantes en pots et les arroser

### **DECORATION**

Réaliser des compositions florales variées en respectant la commande

Assortir les végétaux d'ornement

Adapter ses réalisations aux contraintes de disponibilité des végétaux et aux délais

Réaliser des compositions lors de manifestations publiques temporaires et/ou thématiques

Entretenir les végétaux d'intérieur

### **REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION**

Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage

Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition

Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux

Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé

### **ENTRETIEN DU SITE DE DE RANCOURT**

Tondre, tailler, arroser, désherber, etc.

#### Missions annexes :

Accompagner l'agent en place dans l'entretien du cimetière

Se rendre disponible pour les permanences d'arrosage le week-end

Transporter des végétaux en fonction des demandes (manifestations, etc.)

Travailler en transversalité avec les différents services de la Collectivité

Être présent et réactif lors des intempéries ponctuelles (tempêtes, etc.)

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de floriculteur-jardinier de catégorie C au sein du service espaces verts, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

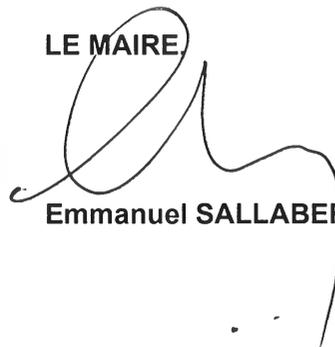
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



**LE MAIRE**



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 34** : Création d'un poste d'assistant administratif au sein du centre technique municipal

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant administratif au sein du centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Gérer les demandes relatives à toutes les activités du CTM
- Accueil physique et téléphonique du public
- Elaborer des fiches d'interventions

- Enregistrer les interventions
- Assurer le suivi des courriers transmis au riverains (mise en demeure enlèvement tag)
- Réaliser des bilans mensuels / annuels
- Marché Public (frappe et mise en forme des pièces administratives)
- Suivre les dossiers ressources humaines / primes / carrières / permis / habilitations / Indemnité Kilométrique Vélo etc...
- Réaliser la signalétique / plaques de rues et divers
- Tenir à jour le planning des manifestations (réservation matériel)
- Tenir à jour le tableau d'activité de l'atelier mécanique

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2025.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au sein du Centre Technique Municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

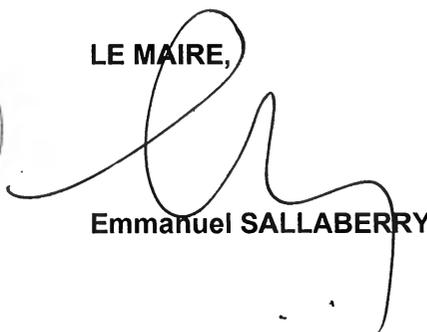
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 35** : Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite au départ à la retraite de l'agent titulaire du poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer un enseignement de la guitare au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse
- Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires

- Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des instruments polyphoniques
- Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet (20h00) si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps complet de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

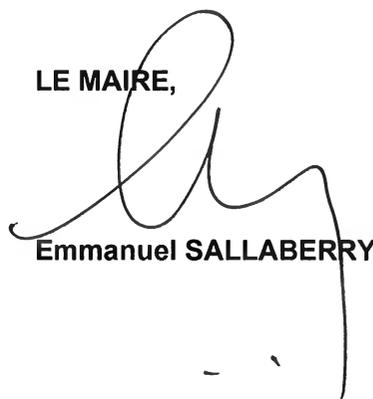
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 36** : Création d'un poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Suite à une mise en disponibilité supérieure à 6 mois d'un agent titulaire et à la réorganisation du service, la collectivité doit recruter un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs ou des Adjoints techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

#### Missions principales :

- Assurer la prévention et le suivi des infractions au Code de l'urbanisme et la rédaction des procès-verbaux d'infraction et des certificats de conformité ou de non-conformité, y compris en matière de publicité et d'enseignes
- Instruire les demandes d'autorisation des sols sous le contrôle du responsable du service
- Instruire les demandes d'autorisations de publicité et d'enseignes..., sous le contrôle du responsable du service
- Rédiger les arrêtés interruptifs de travaux, sous le contrôle de sa hiérarchie,
- Recevoir et informer le public en matière d'urbanisme
- Gérer et suivre la fiscalité en matière de publicité et enseignes, ainsi qu'en matière d'urbanisme
- Suivre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et des documents d'urbanisme de référence
- Mettre en forme en format informatique, numérique, les études et documents divers d'urbanisme
- Etablir les attestations de conformité (attestation de non-contestation de conformité)

#### Missions annexes :

- Assurer la continuité du service en cas de besoin (accueil, traitement des certificats d'urbanisme, certificats de numérotage, courriers, téléphone)
- Instruire les certificats d'urbanisme en suppléance de l'agent en charge de ces dossiers
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner en l'absence du référent
- Contrôler la conformité des travaux aux autorisations des sols

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/06/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'instructeur des autorisations d'occupation des sols catégorie C ou B au service urbanisme, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques ou des Agents de maîtrise et des Rédacteurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux à compter du 01/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

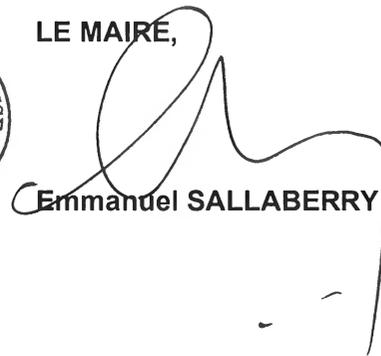
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuelle SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 37** : Création d'un poste non-permanent à temps complet d'agent d'entretien au stade nautique Henri Deschamps

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et à une réorganisation en cours au sein du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent contractuel pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

## Missions principales :

### **1) Assurer l'entretien des locaux**

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privés réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures)
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins

### **2) Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement** (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif
- Médiation avec le public et gestion des conflits
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public

### **3) Assurer la gestion de l'outil d'encaissement** (remplacement des agents de caisse – régulièrement pendant leur temps de pause et ponctuellement pendant les absences pour maladie, formation...)

## Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien

## Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2<sup>e</sup> catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

## Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/05/2025.

## Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi non-permanent d'agent d'entretien au stade nautique Henri Deschamps, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

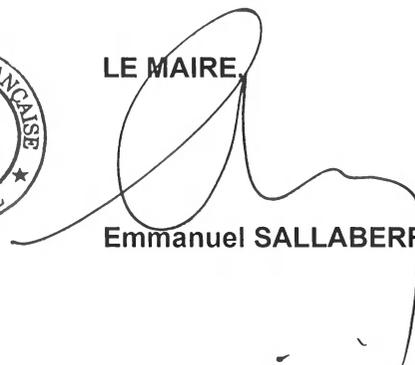
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 38** : Création d'un poste de gestionnaire des marchés de la Direction Espaces publics

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Afin de répondre aux besoins de la Direction Espaces publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B sur le poste de gestionnaire de marchés. Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Conseiller et assister des services demandeurs (services de la Direction des espaces publics), notamment pour l'analyse et l'évaluation de leurs besoins
- Participer à la rédaction des pièces techniques et des critères d'analyse des marchés, en lien avec les services techniques de la direction et avec le service des achats et marchés
- Planifier et programmer les achats et marchés de la direction

- Mettre en œuvre des procédures de marchés publics : élaboration de cahiers des charges, publicité, participation aux commissions, assistance technique à la sélection (synthèse de l'analyse technique) et conduite de la négociation éventuelle avec les entreprises
- Aider les services si nécessaire dans le suivi de l'exécution des marchés (retours sur la qualité, le respect des seuils, d'éventuels causes de litiges...) et en tenir informée la direction
- Assurer une veille dans son domaine d'activité

### Missions annexes :

- Démarcher les sociétés pour obtenir des informations sur des produits, des prestations...
- Recenser les besoins dans le cadre d'une programmation des achats, en lien avec les services prescripteurs et les approvisionneurs
- Contribuer à l'élaboration de référentiels (guides, outils, modèles types) en lien avec les objectifs de développement durable
- Évaluer et mener une analyse critique des besoins avec les services prescripteurs et les formaliser pour améliorer la rédaction des futurs marchés
- Rechercher et échanger sur les pratiques d'achat avec d'autres collectivités (benchmark)

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/05/2025.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un poste de gestionnaire des marchés de la Direction Espaces publics, de catégorie B, ouvert aux cadres d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 01/05/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

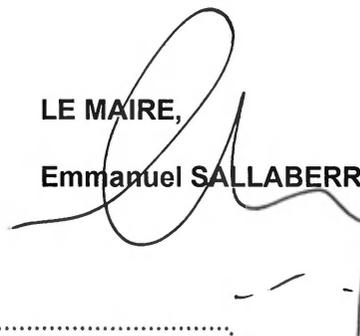
La secrétaire de séance,

**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Madame FABRE-TABOURIN**

\*\*\*\*\*

**N° 39** : Création de postes saisonniers pour 2025

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Pour pallier les congés des agents en poste permanent et répondre aux besoins de différents services dus à diverses manifestations ou à une forte période d'affluence, la collectivité doit recruter plusieurs saisonniers de juin à septembre 2025.

Le recrutement se fera selon l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique.

Vous trouverez en annexe le tableau des saisonniers 2025.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer des postes de saisonniers conformément au tableau joint en annexe,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 40 VOIX POUR

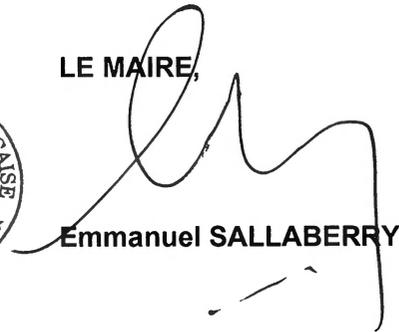
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**

LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 40** : Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

**En l'absence de Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, Monsieur le Maire expose :**

« Le vendredi 6 juin prochain, la cinquième édition de la journée olympique et paralympique revient à Talence, avec la participation du conseil municipal des enfants.

Les activités sont situées en centre-ville pour découvrir une multitude de sports connus comme des sports moins accessibles au grand public.

Ces festivités se dérouleront pour l'essentiel sur la place Alcalá de Henarès, de 16h à 22h et seront en accès libre et gratuits. Petits et grands pourront notamment s'exercer sur un mur d'escalade assuré par un animateur agréé. Les spectateurs pourront assister en alternance à des démonstrations et initiations de BMX, à la course « laser run », animée par l'UST Athlétisme, ou encore monter sur un ring de boxe.

Nouveauté cette année, la participation du service des affaires culturelles, en particulier le Forum des Arts et de la Culture. Ce dernier assurera le déploiement et l'animation d'une « voie lactée », sous forme de toile posée au sol, ou encore la mise en place d'un planétarium gonflable, permettant d'assister à un spectacle étoilé.

D'autres activités sportives y seront proposées par les associations sportives talençaises.

La radio ENJOY 33 participera activement, en tant que résidente talençaise, à cette journée olympique. Elle en assurera notamment la publicité par diverses actions de communication la semaine précédant la manifestation et mettra à disposition de la Ville divers lots.

Pour ce faire, il convient de passer une convention de partenariat avec la Radio ENJOY 33 Sud-Ouest.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la convention annexée à la présente délibération,
- M'autoriser ou l'adjoint faisant fonction à signer cette dernière ainsi que les pièces afférentes à ce partenariat.»

ADOPTE par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

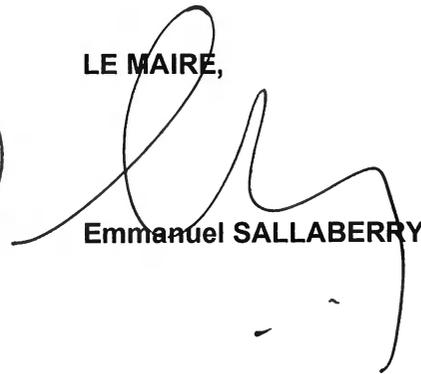
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 19 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JOYON (procuration à M. LAROSE), M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

**ABSENTS** : Mme THOMAS-PITOT, Mme HELBIG, M. HANOTIN

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE-TABOURIN

\*\*\*\*\*

**N° 41** : Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile

**Monsieur BONNIN, Adjoint délégué au Centre Technique Municipal, expose :**

« Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à son article L2123-18-1-1, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Ces autorisations de remisage doivent être reconduites annuellement par délibérations du Conseil Municipal.

#### ■ Cadre général :

Pour rappel, l'utilisation des véhicules d'une collectivité peut s'effectuer dans **deux** cadres :

- les véhicules dits « de service » : affectés à un service ou à une entité administrative, ils sont accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements strictement professionnels et doivent être rapportés en fin de journée, sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'une mission. Ces véhicules peuvent être dans certains cas

remisés au domicile des agents ou des élus bénéficiaires pour des raisons liées à leurs missions (nécessitant notamment des interventions fréquentes en dehors des heures d'ouverture des services municipaux).

- les véhicules dits « de fonction » : mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent pour ses déplacements professionnels mais également privés. Ce type de mise à disposition n'étant pas effectué qu'à des fins professionnelles, il constitue dès lors un avantage en nature. Dans la fonction publique territoriale, seuls les agents exerçant certaines fonctions peuvent être détenteurs d'un véhicule de fonction.

#### ■ Autorisation de remisage à domicile

Le parc automobile de la ville de Talence se compose aujourd'hui uniquement de véhicules de service avec et sans remisage à domicile mis à disposition des services, agents et élus, à savoir les véhicules de service et les véhicules de service avec remisage à domicile.

Certains agents et élus peuvent ainsi être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission ou de leur mandat, à effectuer avec un véhicule de service, le trajet travail/domicile.

Ce type de mise à disposition est à ce jour justifié pour certains emplois ou mandat(s) dans les conditions suivantes :

Type d'emploi ou de mandat	Service(s) ou agent(s) également autorisé(s) à utiliser le véhicule	Nombre de véhicules	Période de remisage à domicile	Justificatif
Maire	Conseillers municipaux / Cabinet	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence de l'autorité territoriale ou d'un représentant de la municipalité.
DGS	Direction générale des services	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.

Directeur Communication	Cabinet / Communication	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Chef de cabinet	Cabinet / Direction sécurité	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration. Interventions en période d'astreinte.
Agents chargés des astreintes sécurité	Agents du service sécurité	1	Uniquement lors de périodes d'astreintes	Interventions en urgence dans le cadre de la gestion des incidents, accidents et événements graves en vertu des pouvoirs de police du maire.
Agent chargé de la conciergerie et de la médiation	Médiathèque de Thouars / service cohésion sociale et territoriale / MDHC / CCAS / service municipal emploi (ateliers du Dôme)	1	Uniquement lors des périodes d'astreintes (1 weekend sur 2)	Ouverture et fermeture des salles mises à disposition ou louées (éclairateurs, grand préfa, château, dôme) avec état des lieux et intervention sur site si besoin.

Il est rappelé que les véhicules de service mis à disposition des agents et élus sont strictement destinés aux besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

Pour toute utilisation desdits véhicules de service avec remisage à domicile par une autre personne que celle(s) désigné(s), une demande écrite pourra être effectuée auprès de cette dernière ou de son secrétariat au minimum une semaine avant l'utilisation envisagée.

Pour les remisages ponctuels par des agents non autorisés par la présente délibération, une autorisation pourra être accordée de manière exceptionnelle.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules (carburant, assurance et entretiens périodiques) sont prises en charge par la collectivité.

Ceci étant exposé, et après avis favorable du Comité Social Territorial, je vous propose donc :

- de fixer l'attribution des véhicules de service conformément au tableau ci-dessus,
  - de bien vouloir autoriser M. le Maire à prendre des arrêtés individuels relatifs à l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile,
  - de prendre en charge les frais d'usage et d'entretien des véhicules ainsi mis à disposition,
  - d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement.
- »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 20 mai 2025**

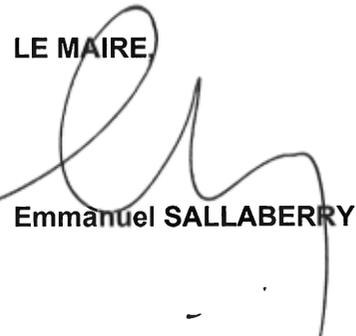
La secrétaire de séance,



**Frédérique FABRE-TABOURIN**



LE MAIRE.

  
**Emmanuel SALLABERRY**